

L'AVENIR D'UNE ILLUSION

Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte-d'Ivoire(*)

Jean-Pierre CHAUVEAU

Résumé : L'histoire de l'agriculture vivrière en Côte-d'Ivoire durant la période coloniale met en évidence des transformations de grande ampleur et une croissance quantitative largement ignorée des analyses courantes. L'histoire des politiques économiques montre parallèlement la précocité et la permanence des préoccupations à l'égard du « problème vivrier » ainsi que la répétitivité des mesures mises en oeuvre - et en général de leurs échecs du point de vue des objectifs des décideurs.

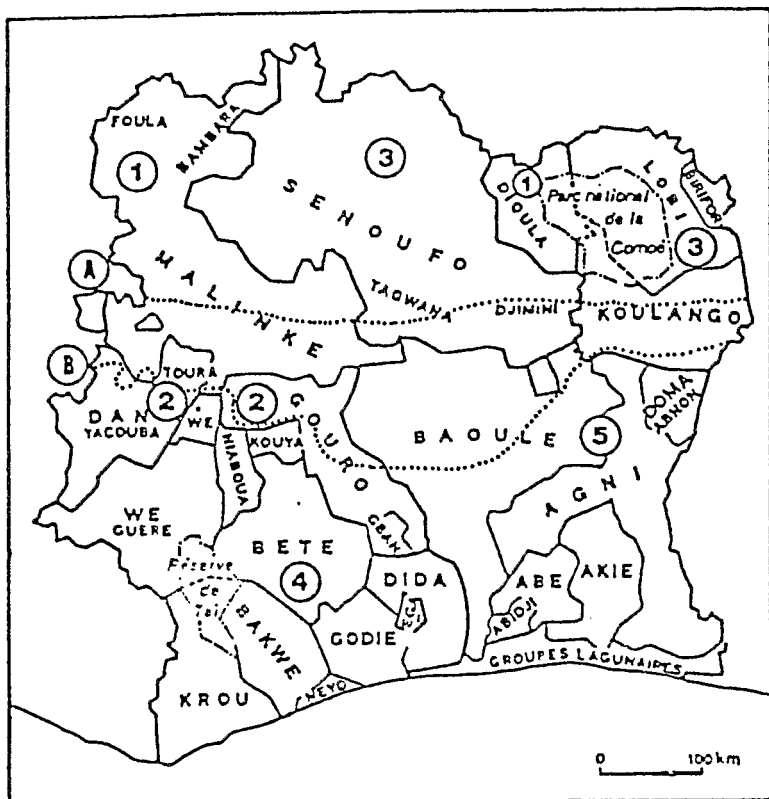
Les discours dominants du dispositif étatique sur le secteur « indigène » (maintenant qualifié d'« informel ») ont très rapidement constitué un « paradigme vivrier » pérennisé sous la forme d'un système de représentations idéologique et, largement aussi, symbolique. Ignorant l'efficacité, la détermination et la complexité du système de production et de valorisation, ce paradigme repose sur un modèle évolutionniste infirmé par la reconstitution historique mais cependant promis à perdurer.

Le paradigme vivrier en perspective historique

Nous nous proposons de dresser un tableau historique du secteur de production et de distribution des produits alimentaires de base (d'origine végétale) en Côte-d'Ivoire depuis le début de la colonisation (années 1890) jusqu'à l'Indépendance. Cette reconstitution sera plus particulièrement conduite de manière à éclairer la « problématique vivrière » actuelle, telle qu'elle est exposée dans les travaux d'expertise ou de recherche(1). Comparativement à bien d'autres domaines relevant de l'histoire, la production vivrière est difficilement dissociable, en effet, du grave contexte contemporain et de l'image d'une Afrique affamée. A cet égard, les difficultés (encore essentiellement limitées à l'aspect financier) que connaît l'État ivoirien pour assurer l'approvisionnement de sa population illustrerait la généralisation de la « crise alimentaire » à ce pays qui passe pourtant, aux yeux de beaucoup, pour être l'un des rares États africains à avoir su tirer parti économiquement de la décolonisation.

Cette reconstitution historique met en lumière un fait important dont les conséquences ne sont pas toutes tirées : il s'agit de la remarquable permanence du discours émanant de l'appareil d'État concernant ce paradigme vivrier. Depuis l'origine de l'implantation coloniale, le secteur vivrier est posé comme un problème ; il est évalué

(*) Extrait de : E.R., juil.-déc. 1985. 99-100. « Économies des vivres » : 281-325. La forme a été révisée.



Mandé du nord
ou Manding (1)

Mandé du sud (2)

(3)

(4)

(5)

GROUPES MAMDE

GROUPE VOLTAÏQUE

GROUPE KROU

GROUPE AKAN

— Limite de groupes

--- Subdivisions ethniques

(A)..... Limite nord du CAFÉ

(B)..... Limite nord du CACAO

Groupes socio-culturels et économie
de plantation en Côte-d'Ivoire

dans sa capacité (en l'occurrence incapacité) à suivre et à soutenir les transformations opérées ou escomptées par l'appareil d'État. Depuis lors, il fait l'objet d'interventions et de politiques économiques de contenus comparables et issus d'un principe de diagnostic identique, même si la formulation en est diverse, comme nous aurons l'occasion de le voir dans une première partie : les politiques d'encadrement, d'extensification et d'intensification des cultures vivrières ainsi que l'organisation de la distribution sont expérimentées dès les années 1910 ; les principes de l'autosuffisance alimentaire et du « développement par le marché intérieur » sont posés dès les années 1920 et 1930... Il est donc faux de dire que le régime colonial n'a pas eu de politique vivrière et que l'État ivoirien n'en découvre que bien tardivement la nécessité parce que l'un et l'autre n'auraient accordé d'attention qu'aux cultures d'exportation. On ne peut même pas dire que les États colonial et indépendant ont eu une politique vivrière par « défaut » par une option délibérée de non-intervention ; ils en appliquèrent toujours une, dont l'actuelle politique d'indépendance alimentaire reprend à son compte le contenu.

De ce point de vue, la mise en perspective historique permettra de vérifier, dans le déroulement des faits passés, les hypothèses de transformation qui sous-tendent le paradigme vivrier prévalant actuellement. Ce paradigme peut être défini comme l'ensemble des propositions énoncées à propos de l'état et des formes de ce secteur, et à partir desquelles sont établis le diagnostic des difficultés actuelles et les moyens d'y remédier(2). Or, ces propositions ont ceci de particulier qu'elles formulent simultanément des énoncés de fait (la fragilité de l'approvisionnement des villes, la hausse générale des prix, les effets défavorables des cultures de rente sur la production vivrière, la faiblesse des rendements eu égard aux possibilités techniques, les effets pervers des politiques de prix ou d'importation) et des hypothèses résumant l'évolution passée de la production vivrière. Cette évolution est confondue en l'occurrence avec le degré de persistance des éléments « traditionnels » faisant obstacle à un ajustement satisfaisant de l'offre et de la demande : inélasticité de l'offre due à un bas niveau technique, persistance du système de « vente de surplus », maintien et variété des habitudes alimentaires, insuffisances du dispositif commercial (où le secteur traditionnel l'emporte)...

Le modèle structural se fonde par conséquent sur un modèle d'explication historique. Il est donc intéressant d'en évaluer la justesse dans la longue durée. Les projets de « mise en valeur » coloniaux ou de « développement » contemporains sont toujours apparus comme perpétuellement menacés par la rigidité voire le dépérissement de l'approvisionnement local engendrés par la permanence de systèmes de production conçus comme quasiment originels. En dépit d'un siècle de transformations, le référent « traditionnel » du paradigme vivrier n'a

guère changé : il consiste toujours en une réification d'un univers économique marqué par les références précoloniales d'autosubsistance et de bas niveau technique. Tout se passe comme si le système de production et, dans une large mesure, de distribution se « traditionnalisait » sans répit au point que le système de diagnostic n'aurait pas besoin de se renouveler pour rendre compte des « blocages »...

On est donc fondé à se poser la question suivante : comment s'est opéré l'ajustement sur la longue durée entre, d'une part, un système de production et de distribution aussi rigide et aussi peu efficient et, d'autre part, la réalité et l'ampleur des transformations auxquelles le système vivrier eut à faire face ? La précocité et la permanence du discours alarmiste des appareils d'État à l'égard de la production alimentaire doivent donc être interrogées au regard des performances effectives - ne serait-ce qu'au plan quantitatif - de celle-ci. Autrement dit nous avons à nous interroger, à la lumière des informations historiques, sur le sens précis des instruments d'analyse et de diagnostic qui sont implicitement associés à l'étude du système vivrier et qui ont constamment justifié l'intervention des pouvoirs publics sur les structures de production et de distribution. Nous le ferons dans la deuxième partie de cet article.

Cependant, la démonstration suivant laquelle le paradigme vivrier ne rend pas compte des transformations internes et de l'adaptation en longue période de la filière alimentaire reste insuffisante. On peut objecter à la mise en évidence de ces transformations et adaptations qu'elle relativise l'argument de la rigidité des fonctions de production et de distribution - en montrant notamment que le qualificatif de « traditionnel » recouvre selon les périodes des réalités très différentes - mais n'infirme pas la proposition centrale du paradigme, à savoir l'insuffisante capacité d'évolution du sous-système vivrier pour répondre aux besoins croissants et évolutifs du système économique et social dans son ensemble. La raison très généralement avancée est que ce sous-système n'a finalement pas de détermination propre. Il est organiquement en *position déterminée et dépendante* vis-à-vis des transformations globales ; au sein même du système agricole, il subirait dangereusement la concurrence des cultures commercialisées d'exportation.

La question qui sera discutée dans la troisième partie est donc celle *du statut du secteur vivrier vis-à-vis des transformations globales*. Le paradigme vivrier en marquerait la rupture d'avec les sociétés historiquement développées. Chez celles-ci, en effet, la production de produits alimentaires a connu des transformations qui ont, sinon déterminé, du moins précédé et préparé le capitalisme, l'industrialisation et l'ensemble des transformations que l'on a coutume de résumer sous le terme de développement. En Côte-d'Ivoire, comme

dans tous pays sous-développés, le schéma d'évolution se trouverait inversé : la production alimentaire elle-même nécessiterait l'exercice d'une intervention publique pour être en mesure de "suivre" les transformations générales de l'économie et de la société. N'est-ce pas, là aussi, un effet de représentation que dément la perspective historique ?

L'origine des discours et des politiques de l'État : l'éternel « problème vivrier »

Dès lors que les métropoles choisirent de s'implanter localement et de « mettre en valeur » les colonies, elles ne pouvaient se désintéresser des productions alimentaires. Les productions vivrières commercialisées le long de la côte occidentale d'Afrique étaient absolument indispensables à l'alimentation des équipages, des esclaves et des petites colonies commerçantes européennes. Dans bien des cas cet approvisionnement donnait lieu à des mécanismes d'échanges systématiques mettant en rapport les courtiers de la côte et les producteurs de l'intérieur. Le cas est bien connu au XIX^e siècle, notamment en Sierra Leone (pour le riz) et en Gold-Coast (pour le maïs). Avant que les Français n'essaient à partir d'Assinie et de Grand-Bassam sur le littoral ivoirien, la partie occidentale de celui-ci était fréquentée essentiellement par les navires qui embarquaient de la main-d'oeuvre (les Kroumen) et des vivres frais, notamment du riz, du maïs et de l'igname(3).

De quelques constantes des politiques étatiques

Durant la phase de pénétration coloniale proprement dite (de 1890 à 1910 environ), la « pacification » n'étant pas achevée, les produits vivriers constituèrent un enjeu important. L'approvisionnement du dispositif colonial fut assuré par une politique purement prédatrice : amendes de guerre, tributs et premiers impôts en « produits du cru ». Mais la destruction des récoltes sur pied et des greniers fut aussi un moyen d'abrèger la résistance des populations.

Dès que l'implantation coloniale se fit plus assurée, l'administration ne se contenta plus de prélever des vivres pour ses propres besoins. Elle devait également assurer l'approvisionnement de la population européenne et garantir que les problèmes alimentaires n'entraveraient pas la « mise au travail » des populations indigènes dans les secteurs des produits d'exportation et des entreprises privées. Or, très tôt, les principes de l'autonomie financière de chaque territoire et du financement maximal des coûts de la colonisation par les colonies elles-mêmes (1899) orientèrent l'action administrative vers un développement planifié et une intervention sur les structures de production et de commercialisation, de manière à limiter les importations de biens de subsistance par un développement de la production locale. Une

politique d'autosuffisance alimentaire est donc de fait très rapidement associée à l'intervention coloniale.

Il convient de souligner ici un point fondamental concernant les rapports entre la connaissance des systèmes de production vivriers dits traditionnels et la décision de l'administration de les réformer. Il est en effet remarquable que cette décision se soit accompagnée d'un dénigrement systématique de la production indigène. Alors que, dès les premières années de la colonisation, les agents locaux de l'administration sont attentifs à décrire les systèmes de culture et s'efforcent, quelquefois, de comprendre l'intérêt des techniques agraires indigènes (notamment les cycles de rotation et de jachère et le système d'association), les attendus sur lesquels reposent les politiques économiques coloniales à partir de 1908 ignorent, à quelques exceptions près, la question de l'éventuelle rationalité de la production vivrière indigène (les variétés culturales sont même considérées la plupart du temps comme quasiment sauvages). On élabore, surtout en ce qui concerne la zone forestière, un véritable stéréotype, détaché de toute observation, fondé sur l'itinérance, la faible productivité et le danger d'épuisement des sols caractéristiques d'une agriculture « primitive ». Une telle image justifiait à coup sûr l'action administrative.

De 1908 à la Première Guerre mondiale se succèdent ainsi une série de mesures que l'État colonial tente d'imposer par la contrainte : distribution de semences (non locales), de riz et de maïs accompagnée de l'obligation de cultiver des champs collectifs ; politique de spécialisation régionale (le Centre, le Nord et les alentours de la voie ferrée devant constituer les « greniers » de la Colonie) ; extensification des cultures vivrières (par un encadrement autoritaire et la livraison obligatoire de produits) ; organisation de la distribution (collectée par les administrateurs de subdivision aux prix des « mercuriales » et revente aux enchères aux commerçants). Un *leitmotiv* domine déjà : limiter les importations de riz.

L'échec de ces interventions - sur lequel nous allons revenir plus loin - au lieu de décourager l'administration, la persuade de la nécessité de les développer encore. En effet, loin d'assurer l'approvisionnement du circuit dans lequel s'insère l'État lui-même, ses actions ont plutôt tendance à *renforcer un circuit parallèle indigène* ; une action *davantage* planifiée, raisonnée, prise en charge par des organismes couvrent l'ensemble de la colonie (en particulier les Sociétés Indigènes de Prévoyance et les Circonscriptions agricoles) est donc jugée nécessaire pour aboutir à une maîtrise du secteur alimentaire, clé de voûte du projet de « mise en valeur ». De la première Guerre mondiale à la Seconde s'élabore ainsi un corps de doctrine et des pratiques qui font apparaître les analyses contemporaines comme de simples variantes d'un discours déjà ancien : politique d'autosuffisance de la colonie en produits

alimentaires (1924), politique du « ventre plein » (1929 et 1945) ou « d'amélioration de la race » (1931), développement par le marché intérieur des biens alimentaires (1932), mesures de protection du secteur vivrier contre les effets néfastes de la croissance des produits agricoles d'exportation (1937, années 1950), intensification des techniques vivrières (1937 et 1946), prix garantis à la consommation (1940), politique de hauts prix à la production (1918-1919, 1946).

Les efforts de recherche sur les produits vivriers ne sont pas non plus absents des préoccupations des colonisateurs. Dès avant 1908, des études de laboratoire sont entreprises sur le mil et le riz au Jardin agronomique de Bingerville. Ce n'est qu'à partir des années 1920 que les cultures d'exportation seront définitivement mises en avant dans les programmes de recherches ; mais le riz y conservera une place non négligeable (cf. notamment les travaux de R. Portères à partir de 1931 à Man). Concernant les cultures vivrières, l'idée dominante est que l'effort doit porter davantage sur les structures de production que sur l'innovation variétale. Ce choix n'implique donc pas un désintéressement des autorités coloniales à l'égard de ces produits, bien au contraire.

Cependant les mesures gouvernementales des années 1920 à la Seconde Guerre mondiale ne furent pas plus efficaces que les précédentes pour assurer la maîtrise de l'approvisionnement du « secteur colonial » (passant par les maisons de commerce et/ou alimentant dans des conditions privilégiés les domaines coloniaux stratégiques : main-d'oeuvre prestataire, population européenne, entreprises privées, villes). Elles reposaient comme auparavant sur la contrainte, même si elles s'appuyaient maintenant sur un dispositif institutionnel spécifique et prétendument rationnel. Elles aboutirent aux mêmes déceptions.

De quelques occasions perdues

Pourtant, au sein même de la haute administration coloniale, s'élevaient périodiquement des critiques à l'encontre du dirigisme et de l'irréalisme des politiques alimentaires officielles, notamment lorsque la situation était réellement critique. La nécessité d'assurer l'approvisionnement minimal des populations, en restreignant dans la mesure du possible, les importations, obligea très vite à s'intéresser aux faits et à réserver le modèle de « l'agriculture primitive » aux discours à usage externe.

« Le rendement des récoltes est fonction non du climat mais des prix payés à la récolte précédente » : une telle phrase pourrait passer pour être formulée par un agro-économiste contemporain ; c'était ce que déclarait à propos de l'AOF le gouverneur général William Ponty en... 1907. On connaît aussi la position du gouverneur général Van

Vollenhoven durant la Première guerre, qui voyait dans le dirigisme appliqué aux cultures vivrières et dans un recrutement trop important de conscrits des mesures en contradiction avec le but recherché. Le rapport Kair sur la Côte-d'Ivoire, ainsi que ceux de certains administrateurs de subdivisions ou de cercles, reprennent ces mêmes arguments jusqu'à suggérer des modèles de développement que l'on qualifierait aujourd'hui d'autocentrés.

Il est vrai que ces contre-discours se développèrent essentiellement durant les périodes de crise, à la fin des deux guerres, alors que les politiques de contrainte s'avéraient inopérantes, ou durant la crise de 1930-1936. Mais si les actions suscitées par eux demeurèrent conjoncturelles - comme si la gravité des problèmes financiers posés à l'État par les importations dans une conjoncture de crise pouvait seule amener les responsables à critiquer le paradigme vivrier dominant - il n'en reste pas moins que ce furent-là les seuls exemples d'une intervention « réussie ». Dans les trois cas une politique « libérale », (nous reviendrons plus loin sur le sens à donner à cette épithète) fut à l'origine d'un processus de substitution de la production locale aux importations de riz (voir annexe). A la fin de la Première Guerre mondiale et de la Deuxième, la libéralisation du prix du riz à la production et à la consommation déclencha une augmentation de la quantité de riz commercialisé dans le circuit « officiel » (1918-1919 dans le premier cas, 1947-1948 dans le second). Durant les années de la grande crise (dans un contexte de baisse générale des prix et des revenus), c'est plutôt l'assouplissement des contraintes administratives par la force des choses - et, secondairement, par les options plus libérales du gouverneur par intérim Bourguine - qui amena l'administration à s'interroger sur les avantages du modèle de « développement par le marché intérieur », faute de pouvoir compter sur les ressources d'exportation. Nonobstant le discours officiel sur le caractère primitif et la rigidité des structures indigènes de production vivrière, les « décideurs » de l'époque coloniale surent faire, en quelques occasions, de nécessité vertu.

Réévaluation de quelques évidences

Il est vrai également que leur tâche était grandement facilitée, durant ces périodes, par l'affaiblissement du lobby des grandes maisons monopolistiques d'import-export, qui étaient également les principaux importateurs de riz. A ce propos il convient de souligner, à la lumière de ces expériences historiques, la fausseté de l'idée selon laquelle les importations sont seulement un indicateur de pénurie locale de production alimentaire et l'ultime moyen d'ajuster l'offre à la demande. Les exemples précédant, comme d'autres qui suivront (comme l'opération Soderiz en 1975-1976), montrent abondamment que non seulement une politique de prix relatifs rémunérateurs pour les producteurs peut susciter un afflux de production commercialisée sur le

marché de la demande solvable (principalement de la demande urbaine et semi-urbaine), mais aussi que les importations peuvent refléter les conditions politiques et économiques faites aux sociétés d'importation.

Cette dernière corrélation est si évidente (quasi tautologique) qu'elle n'est guère prise en compte dans les analyses. Il est pourtant bien clair que la stratégie du « commerce impérial » ou le bas prix relatif des céréales sur le marché mondial (le riz d'Indochine dans le cadre des échanges entre les colonies françaises au début de la période coloniale, puis le riz du marché mondial qui se développe à partir de 1945 [G. Flichman 1984]) autorisent tout importateur agréé à placer sans peine son riz (ou son blé) sur le marché local où il est implanté (en l'occurrence les villes de Basse-Côte et les régions rurales circonvoisines) dès lors qu'il existe une demande solvable. On peut attendre alors que : a) le volume des importations de produits alimentaires de base (riz, blé et farine de blé) suive l'évolution de cette demande solvable (dont le principal indicateur est le volume des exportations des produits primaires) ; les importations alimentaires mesureraient alors, non pas un déficit de la production locale, mais la capacité des importateurs à profiter des conditions qui leur sont accordées pour pénétrer le marché de consommation « structuré » eu égard au niveau de la demande locale solvable ; b) la part des produits alimentaires de base dans les importations totales varie modérément puisque les autres postes d'importation sont également corrélés avec la demande solvable.

C'est bien ce que l'on peut vérifier (voir annexe) en faisant apparaître les parts en valeur respectives des importations alimentaires, celle du riz et celle du blé, dans les importations totales (et que cachent les données en tonnage, isolées de leur contexte). La part de la valeur du riz importé dans la valeur des importations totales n'obéit nullement à une quelconque "loi" de progression constante, bien au contraire : les quelque 300 000 t de riz importées annuellement dans la période actuelle représentent un niveau relatif comparable aux 16 700 t de 1955 et une part bien moindre que les 3 900 t de 1912. Elle varie entre une valeur relative négligeable et 6,4% (en 1912!), la part actuelle étant plus faible qu'avant la Première Guerre mondiale (4,3 % en 1983). Par ailleurs, les cas où les importations de riz sont faibles (en valeur relative) correspondent en général à des conjonctures peu favorables aux intérêts commerciaux (fins de guerre, crise) et à des politiques de prix favorables aux producteurs locaux. Le cas des années 1975-1976 n'est pas exactement comparable aux précédents puisque les importateurs ne se trouvaient pas alors dans la situation défavorable qui prévalait à la fin des deux guerres mondiales. Mais, comme auparavant, c'est une politique de hauts prix aux producteurs qui a permis le ravitaillement du secteur « structuré ». Et c'est bien l'intervention « perverse » des importateurs qui a ensuite contribué, parmi d'autres facteurs, à l'échec

final de l'opération Soderiz dans une conjoncture de surplus alimentaires mondiaux [J.-P. Dozon 1978, R. Hirsch 1985].

Il semble donc que dans l'histoire économique de la Côte-d'Ivoire les importations d'aliments de base traduisent beaucoup plus les conditions institutionnelles du dispositif d'échanges orienté vers la demande solvable (localisée dans les villes et les régions rurales à hauts revenus relatifs et à infrastructure commerciale développée) qu'une pénurie locale de produits vivriers. La situation actuelle relève d'ailleurs de la même problématique : des recherches ont montré que le volume des importations alimentaires est plus sensible à la variation du revenu réel qu'à celle de la production nationale [A. Atsain 1982] et que les produits importés sont venus « s'ajouter au régime de base en l'enrichissant et en le diversifiant, et non s'y substituer » [J. Chataigner 1985]. Nous allons y revenir à propos de la consommation vivrière en longue période.

Les leçons de l'histoire agraire

L'histoire agraire précoloniale est mal connue et cette ignorance est bien souvent entretenue par des formulations d'apparence scientifique qui la réduisent à une histoire botanique ou à un présent ethnographique éternisé. Si les approches botaniques et ethnographiques constituent des sources d'information précieuses, leur usage coupé de l'histoire économique et sociale peut aussi contribuer à déformer passablement le tableau de ces « vieilles agricultures africaines », comme les qualifie R. Portères.

Apports et limites de l'histoire botanique

L'apport considérable de cet auteur [cf. en particulier 1950 et 1960], montrant la transformation des plantes cultivées liée à l'introduction de nouvelles espèces et variétés sur la côte à partir du XVI^e siècle, a pu donner lieu à une vision trop rigide des mécanismes de substitution. J. Miège [1954] systématise les indications de R. Portères sur le passage, à l'est du Bandama, d'un système sorgho-igname à un système maïs-igname et, à l'ouest, d'un système sorgho-mil à une riziculture dominante (avec maïs et manioc comme cultures secondaires de jardin) en opposant une « civilisation du riz » orientale dont la frontière approximative serait le Bandama.

Les données historiques montrent pourtant que jusqu'au XIX^e siècle la culture du riz s'est étendue vers la « Côte des Quaqua » et la « Côte de l'or » (du Bandama à Accra dans l'actuel Ghana) et que la culture de l'igname entre Tabou et Drewin alimentait un commerce d'avitaillement des navires européens. Le sorgho et sans doute le mil pénicillaire ont persisté au moins jusqu'au XVIII^e siècle sur la partie orientale de la côte où il coexistait avec le maïs, devenu une véritable

culture commerciale pour les besoins du trafic esclavagiste entre le Cap des Trois Pointes et Accra. Enfin, il est parfaitement avéré par les traditions orales et les observations des premiers colonisateurs que le riz était au début de ce siècle très peu cultivé, souvent pas du tout, par une bonne partie des peuples de l'Ouest forestier compris entre le Sassandra et le Bandama et au Sud d'une ligne Issia-Sinfra : soit les Dida, les Gban (ou Gagu), la majeure partie des Bete et les Guro du Sud. Au même moment, par contre, le riz était cultivé en abondance en pays baule et occasionnellement dans le Sud-Est (peut-être avec du « mil »).

L'histoire agraire est donc beaucoup plus complexe que la simple projection de l'histoire de la diffusion des plantes cultivées.

Les dangers du présent ethnographique éternisé

Partant de l'autre bout de la chaîne, les anthropologues et sociologues sont souvent tentés de forger une histoire de l'agriculture à partir d'observations contemporaines. Dans certains cas, l'apport des traditions orales est indéniable dans une bonne partie de l'Ouest forestier (mention du mil chez les Abure, les Ajukru et les Anyi, du riz chez les Baule, les Abe et les Abure...). Pourtant l'entreprise n'est pas systématisée et l'on préfère s'intéresser au marquage symbolique et social des différents aliments. Or un premier biais consiste à corréliser sans précaution la « fonction symbolique » de telle ou telle culture et son importance réelle comme base alimentaire.

C'est le cas de l'igname en pays akan⁽⁴⁾ où elle fait l'objet de cérémonies régulières. Dans les royaumes anyi, par exemple, la fête annuelle de l'igname manifeste une relation étroite avec les structures politiques. Pourtant, dès avant la colonisation et aujourd'hui encore, cette plante représente une source alimentaire peu importante par rapport à la banane plantain et au taro ; à l'inverse, là où, en pays akan, l'igname représente la part réellement prépondérante de l'alimentation, c'est-à-dire en pays baule, la cérémonie des prémices de l'igname prend un caractère domestique, presque privé. D'autre part, la littérature sur les pays akan indique l'existence de cérémonies agraires anciennes ou encore récentes pour certaines céréales (« mil » chez les Anyi-Sanwi, riz dans les pays abron, asante et fante du Ghana) alors que leur culture a disparu ou périclité.

Dans certains cas on peut même se demander (comme l'ont fait Dozon pour le pays bete et Chauveau et Richard pour le pays gban) si la fonction symbolique attachée à une culture ne serait pas d'autant plus importante que celle-ci en voie d'abandon (cas du taro et du « haricot » dans la partie du Centre-Ouest forestier, qui ont été remplacés par le riz tout en conservant leur place dans les repas cérémoniels). Mais à l'inverse, dans le cas du Nord du pays guro, le riz est considéré comme

aliment « de prestige » alors qu'il semble s'être développé aux dépens de l'igname qui constituait une part au moins aussi importante de l'alimentation précoloniale.

Un autre exemple de conclusion hasardeuse consiste à avancer les multiples « interdits » sur le riz qui se sont manifestés dans les pays baule (depuis la période coloniale jusqu'aux opérations récentes de développement de cette culture) pour conclure à sa faible importance précoloniale. Nous verrons que ces « interdits » sont le produit de stratégies historiquement situées à l'égard de la « mise en valeur » coloniale ou des opérations de développement contemporaines et ne remettent pas en cause l'importance avérée du riz dans le Baule précolonial.

Il est donc très difficile d'établir une relation entre la « marque » sociale actuelle d'un produit vivrier, son importance économique contemporaine et l'évolution historique de celle-ci.

Organisation sociale et production vivrière

Un autre biais dans la reconstitution de l'histoire agraire consiste à corrélér sans précaution des "types" sociologiques et des types de production vivrière. On a ainsi voulu voir des rapports étroits entre l'organisation sociale et l'agriculture vivrière : les larges possibilités de stockage et de redistribution différée des céréales favoriseraient l'émergence de sociétés hiérarchisées tandis que la culture des racines et tubercules prédisposerait à une structure sociale moins différenciée et à des populations moins ancrées à leurs finages. Il faut pourtant constater que cette corrélation s'inverse plutôt si l'on suit l'opposition admise entre « civilisation du riz » dans l'Ouest forestier (où les sociétés sont toutes de type « segmentaire ») et « civilisation de l'igname » à l'Est (où se sont développés des systèmes sociaux et politiques fortement hiérarchisés et ouverts aux phénomènes d'accumulation de richesse)(5).

Il est en outre difficile d'attribuer à un groupe ethnique particulier un modèle agricole et alimentaire précis. Des groupes à organisation sociale très différente peuvent avoir des systèmes de plantes cultivées identiques : par exemple, les groupes à accentuation patrilinéaire et de type « segmentaire » du Centre-Ouest, et les Anyi du Sud matrilineaires et à organisation politique centralisée (sur la même base taro-banane); Baule du Sud et de l'Est à petites chefferies occasionnelles, et royaume Abron (sur la base igname-banane); ou encore Baule du Nord-Ouest soumis à un système politique confédéral, et Guro du Nord patrilinéaires et segmentaires (sur la base riz-igname).

De plus, la caractérisation d'un système culturel par une ou deux espèces jugées dominantes peut être hasardeuse. Il est évident qu'un

culture commerciale pour les besoins du trafic esclavagiste entre le Cap des Trois Pointes et Accra. Enfin, il est parfaitement avéré par les traditions orales et les observations des premiers colonisateurs que le riz était au début de ce siècle très peu cultivé, souvent pas du tout, par une bonne partie des peuples de l'Ouest forestier compris entre le Sassandra et le Bandama et au Sud d'une ligne Issia-Sinfra : soit les Dida, les Gban (ou Gagu), la majeure partie des Bete et les Guro du Sud. Au même moment, par contre, le riz était cultivé en abondance en pays baule et occasionnellement dans le Sud-Est (peut-être avec du « mil »).

L'histoire agraire est donc beaucoup plus complexe que la simple projection de l'histoire de la diffusion des plantes cultivées.

Les dangers du présent ethnographique éternisé

Partant de l'autre bout de la chaîne, les anthropologues et sociologues sont souvent tentés de forger une histoire de l'agriculture à partir d'observations contemporaines. Dans certains cas, l'apport des traditions orales est indéniable dans une bonne partie de l'Ouest forestier (mention du mil chez les Abure, les Ajukru et les Anyi, du riz chez les Baule, les Abe et les Abure...). Pourtant l'entreprise n'est pas systématisée et l'on préfère s'intéresser au marquage symbolique et social des différents aliments. Or un premier biais consiste à corréler sans précaution la « fonction symbolique » de telle ou telle culture et son importance réelle comme base alimentaire.

C'est le cas de l'igname en pays akan⁽⁴⁾ où elle fait l'objet de cérémonies régulières. Dans les royaumes anyi, par exemple, la fête annuelle de l'igname manifeste une relation étroite avec les structures politiques. Pourtant, dès avant la colonisation et aujourd'hui encore, cette plante représente une source alimentaire peu importante par rapport à la banane plantain et au taro ; à l'inverse, là où, en pays akan, l'igname représente la part réellement prépondérante de l'alimentation, c'est-à-dire en pays baule, la cérémonie des prémices de l'igname prend un caractère domestique, presque privé. D'autre part, la littérature sur les pays akan indique l'existence de cérémonies agraires anciennes ou encore récentes pour certaines céréales (« mil » chez les Anyi-Sanwi, riz dans les pays abron, asante et fante du Ghana) alors que leur culture a disparu ou périclité.

Dans certains cas on peut même se demander (comme l'ont fait Dozon pour le pays bete et Chauveau et Richard pour le pays gban) si la fonction symbolique attachée à une culture ne serait pas d'autant plus importante que celle-ci en voie d'abandon (cas du taro et du « haricot » dans la partie du Centre-Ouest forestier, qui ont été remplacés par le riz tout en conservant leur place dans les repas cérémoniels). Mais à l'inverse, dans le cas du Nord du pays guro, le riz est considéré comme

aliment « de prestige » alors qu'il semble s'être développé aux dépens de l'igname qui constituait une part au moins aussi importante de l'alimentation précoloniale.

Un autre exemple de conclusion hasardeuse consiste à avancer les multiples « interdits » sur le riz qui se sont manifestés dans les pays baule (depuis la période coloniale jusqu'aux opérations récentes de développement de cette culture) pour conclure à sa faible importance précoloniale. Nous verrons que ces « interdits » sont le produit de stratégies historiquement situées à l'égard de la « mise en valeur » coloniale ou des opérations de développement contemporaines et ne remettent pas en cause l'importance avérée du riz dans le Baule précolonial.

Il est donc très difficile d'établir une relation entre la « marque » sociale actuelle d'un produit vivrier, son importance économique contemporaine et l'évolution historique de celle-ci.

Organisation sociale et production vivrière

Un autre biais dans la reconstitution de l'histoire agraire consiste à corrélér sans précaution des "types" sociologiques et des types de production vivrière. On a ainsi voulu voir des rapports étroits entre l'organisation sociale et l'agriculture vivrière : les larges possibilités de stockage et de redistribution différée des céréales favoriseraient l'émergence de sociétés hiérarchisées tandis que la culture des racines et tubercules prédisposerait à une structure sociale moins différenciée et à des populations moins ancrées à leurs finages. Il faut pourtant constater que cette corrélation s'inverse plutôt si l'on suit l'opposition admise entre « civilisation du riz » dans l'Ouest forestier (où les sociétés sont toutes de type « segmentaire ») et « civilisation de l'igname » à l'Est (où se sont développés des systèmes sociaux et politiques fortement hiérarchisés et ouverts aux phénomènes d'accumulation de richesse)(5).

Il est en outre difficile d'attribuer à un groupe ethnique particulier un modèle agricole et alimentaire précis. Des groupes à organisation sociale très différente peuvent avoir des systèmes de plantes cultivées identiques : par exemple, les groupes à accentuation patrilinéaire et de type « segmentaire » du Centre-Ouest, et les Anyi du Sud matrilinéaires et à organisation politique centralisée (sur la même base taro-banane); Baule du Sud et de l'Est à petites chefferies occasionnelles, et royaume Abron (sur la base igname-banane); ou encore Baule du Nord-Ouest soumis à un système politique confédéral, et Guro du Nord patrilinéaires et segmentaires (sur la base riz-igname).

De plus, la caractérisation d'un système cultural par une ou deux espèces jugées dominantes peut être hasardeuse. Il est évident qu'un

même groupe « ethnique » utilisait une grande variété de combinaisons culturelles. Quelques exemples donneront une idée de cette complexité [J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon et J. Richard 1981]. Ainsi chez les Gouro du Nord igname et riz (dominants) avec banane, manioc et maïs ; chez les Guro du Centre riz (dominant) et banane (importante) avec taro, igname, manioc et maïs ; chez les Guro du Sud, banane et taro (dominants) avec manioc, maïs, igname et riz (peu important). Même variété chez les Bete : au couple banane-taro dominant et au maïs généralisé s'ajoute le riz de l'Ouest, au Nord-Ouest et au Sud ; l'igname n'est cultivée que dans certains groupes localisés. Un aussi petit groupe que les Gban (ou Gagu) est différencié par l'ajout à la banane et au taro du riz au Nord, du maïs à l'Ouest, de l'igname à l'Est. Par sa masse et sa variété écologique (due à sa situation de transition entre forêt et savane) le pays baule représente un cas peut-être extrême (J.-P. Chauveau 1982). Sur la base commune de l'igname on observait une zone sorgho-maïs-riz au Nord-Ouest, une zone riz dans le Centre-Ouest, une zone riz-banane (avec taro) à l'Ouest, une zone banane (avec taro et avec riz localisé) au Sud et à l'Est, une zone maïs-riz au Nord.

En outre, de façon générale, la région forestière est considérée comme peu propice au développement d'une agriculture « évoluée » pour des raisons d'ailleurs divergentes : soit l'on considère qu'une production primaire élevée de produits alimentaires n'y suscite pas l'usage de techniques complexes ; soit l'on invoque les difficultés opposées par le milieu à la diffusion des connaissances et au travail humain (isolement, pénibilité du défrichage et du nettoyage). A ces conditions naturelles serait imputable le caractère de « proto-agriculteur » ou de « préplantier » attaché au cultivateur de la forêt [G. Rougerie 1957].

Les caractéristiques propres au milieu ont ainsi valu aux agricultures forestières ivoiriennes d'être affublées d'une image archaïsante. On a confondu et l'on confond encore, par exemple, la technique de culture non continue sur brûlis et à jachère naturelle avec une culture « itinérante ». L'expression de R. Portères de « parcours de culture » (avec réutilisation de clairières épisodiquement recouvertes et avec associations et successions de cultures) rend beaucoup mieux compte de la réalité agraire précoloniale⁽⁶⁾. D'une manière générale, il convient à la suite de R. Portères d'appréhender plutôt ces systèmes agraires (anciens mais aussi récents) à partir des techniques d'exploitation de la forêt (agro-foresterie) qu'à partir de celles du sol (seules ces dernières étant considérées comme la marque d'agricultures « évoluées », sans considérer en même temps leur rentabilité).

Dans le même ordre d'idée, la place importante de la cueillette associée à la chasse a pu faire croire à la présence, notamment dans la région forestière occidentale, de sociétés de chasseurs-cueilleurs. Or les informations disponibles infirment ce point de vue : la chasse et la

cueillette pratiquées dans les sociétés forestière de Côte-d'Ivoire à l'époque précoloniale étaient des activités certes importantes mais complémentaires de l'agriculture sédentarisée(7). La connotation péjorative du terme « cueillette » s'est d'ailleurs maintenue jusqu'à aujourd'hui, où ce terme est utilisé à propos du système extensif d'économie de plantation en en dénaturant la logique interne, comme nous l'exposerons plus loin.

En tout état de cause, et malgré leur intérêt, les indications de l'histoire botanique et de l'approche en termes de présent ethnographique ne permettent pas de rendre compte de la complexité de l'évolution des systèmes de production vivriers depuis la période précoloniale. L'histoire des productions vivrières exige de constituer un corpus de connaissances spécifiques auquel peuvent contribuer l'agronomie, l'ethnologie, l'ethnobotanique, etc., mais dont aucune de ces disciplines ne peut revendiquer à elle seule l'élaboration.

Eléments d'histoire précoloniale de la production vivrière

En fin de compte, peu de travaux ont été consacrés à ce volet de l'histoire économique, au regard des nombreuses études relatives à des produits comme le palmier, le caoutchouc, le café ou le cacao...)(8). On peut cependant marquer les moments importants de l'histoire précoloniale récente (XIX^e siècle).

Un élément à ne pas négliger est la part des productions vivrières utilisée dans les échanges. Le modèle de l'autosubsistance utilisé pour la période contemporaine exclut a fortiori, pour ces périodes reculées, l'échange et la commercialisation des produits vivriers. Or les transactions sur ces produits étaient loin d'être négligeables. Sous forme d'échange commercial, la zone forestière a d'abord approvisionné en vivres frais les navires européens. Il est possible que le déclin et la disparition de la traite des esclaves à partir du début du XIX^e siècle aient affecté ces exportations destinées à nourrir équipages et esclaves, et composées surtout au XVIII^e de riz, de sorgho, peut-être de mil pénicillaire, et de maïs. Au milieu du XIX^e, cependant, alors que le sorgho et le petit mil ont disparu, ce commerce reste important mais se trouve davantage localisé : à l'ouest (riz, maïs, mais aussi igname) et à l'est (où le maïs est devenu une véritable culture commerciale en Gold Coast) : l'exportation annuelle de maïs entre le Cap des Trois Pointes et Accra est estimée par E. Bouet-Willamez à 1 000 boisseaux, soit environ 700 tonnes)(9). Une autre forme de commerce de produits alimentaires concerne l'approvisionnement des marchés fixes et du réseau de commerçants et de colporteurs itinérants. De ce point de vue le XIX^e siècle est caractérisé par le développement d'une zone de marchés de cola à la périphérie septentrionale de la forêt (pays dan, bete, guro, dans l'Anno et à Bondoukou) ; en pays baule ce sont des marchés de captifs

qui suscitent au nord et au nord-ouest un négoce sur les produits alimentaires. Les fameux achats de produits alimentaires par Samori, au début des années 1890, en pays guro et baule, ne sont que le prolongement, dans des conditions particulièrement intéressantes, d'un dispositif commercial ancien concernant ces produits. Des transactions de même nature existaient dans l'intérieur de la forêt. Elles étaient localisées sur la voie de trafic de la vallée du Comoé fréquentée par les colporteurs jula et asoko(10), la région lagunaire parcourue par les Asoko et les courtiers de la côte, et du bas-Bandama où existaient d'importants « bourgs de transit » de marchandises.

Les échanges locaux de produits vivriers existaient également. Même si l'on exclut la vente (courante) du vin de palme contre de la poudre d'or en pays akan (notamment en pays baule et en Gold Coast), les produits alimentaires pouvaient donner lieu à un négoce inter- et intra- « ethnique ». Pour illustrer le premier, citons les échanges constants entre les populations littorales de pêcheurs et les agriculteurs de l'intérieur. De Grand-Bassam à Accra, il semble qu'une véritable spécialisation du travail s'était opérée entre les groupes : si les populations de la partie du littoral détenaient le monopole sur les produits européens, elles dépendaient fortement et depuis longtemps des importations alimentaires de l'intérieur(11). Mais les échanges de produits vivriers ne reposaient pas seulement sur une spécialisation écologique. L'exemple baule [J.-P. Chauveau 1982] montre l'existence de marchés de produits vivriers dans le Nord-Ouest au moment de la pénétration coloniale ou celle d'une commercialisation systématique d'igname (surtout payée avec de l'or, des perles, des mouchoirs européens) dans le Baule Sud pour approvisionner les gros centres d'orpaillage et les expéditions de commerce. Les échanges de produits vivriers à l'extérieur pouvaient alimenter un processus d'accumulation de richesses en permettant de se procurer des biens négociables dans la « sphère » des biens de prestige (fer et ivoire senufo et guro, par exemple, contre igname et riz). Autre exemple : au début du siècle, un administrateur estimait à la moitié de la production totale locale de riz les exportations de ce produit par les Guro du Nord vers leurs voisins Malinké.

Nous avons vu, également, que bien avant la période coloniale les choix des systèmes de cultures vivrières pouvaient varier dans le temps et se diversifier dans l'espace (même au sein d'un groupement socio-culturel donné). Ces variations ne semblent pas dues à des déterminismes rigides de type écologique ou culturel pas plus qu'elles ne s'expliquent par une diffusion par simple « contact » entre groupes ethniques. Ces facteurs interviennent mais sont en quelque sorte surdéterminés par des contextes historiques et spatiaux précis structurant l'ensemble des dispositifs de production et de valorisation. De ce point de vue, dès avant la colonisation, les productions alimentaires étaient associées à

des cultures de spéculation. Citons l'importance, dans le Nord de la zone forestière, de l'économie du kolatier, ou du coton en pays baule et guro (celui-ci faisait l'objet d'une exportation jusqu'à la Côte depuis au moins le XV^e siècle ; il était cultivé pour les usages locaux dans tout l'Ouest forestier) ou encore du palmier dans la région côtière (qui a alimenté, à partir des années 1830, une économie de traite organisée et a contribué à l'expansion du manioc, qui, par ses facilités culturelles et de stockage, permettait d'économiser du travail agricole tout en se prêtant bien à une association avec le produit de rente). D'autres activités spéculatives ont encore contribué à modeler le paysage agraire : l'exploitation aurifère dans l'Est forestier et l'infrastructure des échanges à longue distance(12).

Cette échappée historique permet d'affirmer les caractères évolutif et complexe de l'agriculture vivrière précoloniale en forêt. Elle infirme largement les excès du modèle d'autosubsistance et les thèses de la faible variabilité des cultures dominantes, de l'« inélasticité » du système de production et de la rigidité des habitudes alimentaires en milieu rural. Ce sont là pourtant des arguments maintes fois repris.

Les reconversions de l'agriculture vivrière durant la colonisation : la période antérieure aux années 1920

Un premier constat est que, durant la période coloniale, l'agriculture vivrière confirme sa complexité et sa capacité à se transformer en dépit des diagnostics émis en général à son sujet [A. Sorel ; Labouret 1933 et 1945 ; L. Pales 1954 ; R. Schnell 1957]. Ce constat est valable pour l'ensemble de l'Afrique occidentale et plus particulièrement pour la Côte-d'Ivoire : la remarquable croissance de la production vivrière [S. Amin 1967 a et b, B.F. Johnston 1958, A. den Tuinder 1978, R. Portères 1951, A.G. Hopkins 1973, R. Schnell 1957, M. Capet 1958]. Il est difficile de l'évaluer avec précision. R. Portères estimait que les cultures de céréales avaient triplé dans la zone forestière entre le début du siècle et la Seconde Guerre mondiale. Pour l'ensemble de l'AOF, M. Capet donne une augmentation de 50 % sur la courte période 1947-1954. Etant donnée la situation particulière de la Côte-d'Ivoire, ces estimations doivent être considérées comme minimales à son endroit. Pour la période plus récente 1950-1965, S. Amin indique pour la Côte-d'Ivoire une augmentation de 55 % de la production de céréales, de 60 % pour les racines et tubercules. Dans tous les cas, ces variations sont supérieures aux taux d'accroissement démographique. En dépit des réserves que l'on peut faire sur les bases statistiques de ces estimations, on peut convenir du développement remarquable des cultures vivrières durant la période coloniale.

Un autre aspect, resté assez inaperçu, concerne le changement de nature des espèces vivrières de base et de leur répartition régionale

durant la période coloniale. La comparaison du paysage agricole du début de la colonisation avec les données contemporaines indique quelques transformations de grande ampleur. Les cultures ayant connu un fort développement sont : le riz, l'igname, le manioc, le maïs et la banane plantain. D'autres ont au contraire subi une régression prononcée : le taro, le haricot et la patate douce. Le mil et le sorgho se sont maintenus tout en ayant perdu une grande partie de leur importance relative⁽¹³⁾. Parmi ces plantes, seuls le riz et, dans une moindre mesure, le maïs ont fait l'objet d'une intervention suivie de l'administration coloniale. Néanmoins, leur essor semble dû à des effets en grande partie non recherchés par la politique coloniale.

La première période de reconversion se déroule des années 1890 à la Première Guerre mondiale. Le contexte de vive résistance à la pénétration coloniale n'empêche pas le maintien des circuits d'échanges ; ils interviennent même pour compenser les déséquilibres régionaux créés par l'action militaire coloniale. Ainsi se produit, par exemple, un transfert de riz et d'arachide entre pays baule et guro, en des sens opposés selon la chronologie de la « pacification ». Les circuits d'échanges vivriers sont évidemment transformés par le bouleversement des réseaux antérieurs : le déclin des marchés kolatiers, caravaniers et de transit profite aux postes administratifs et aux stations de la voie ferrée centrale. Se créent aussi de nouveaux lieux d'échanges de produits alimentaires hors du contrôle de l'administration coloniale : marchés de transit du caoutchouc et marchés alimentaires dans les centres en voie d'urbanisation (que l'administration a beaucoup de peine à réglementer). Malgré, ou plutôt à cause des destructions, des réquisitions et des réglementations coloniales, perdure un mouvement commercial sur les produits vivriers, parallèle au système de collecte et de distribution officiel.

De ce double aspect, politique et économique, résultent des stratégies variables de la part des producteurs et des agents de cette distribution « informelle ». Dans certains cas l'« arme alimentaire » est utilisée pour contrecarrer le projet colonial : interdits de culture du riz à partir de 1905 en pays baule lorsque ce produit est soumis à de fortes réquisitions, destruction de certaines variétés d'ignames faisant aussi l'objet de réquisition à la fin de la Première Guerre mondiale en pays baule, anyi et dans le Centre-Ouest. Les contraintes coloniales ont imposé au maïs la même mésaventure qu'au riz : cultivé couramment à la fin du XIX^e siècle, il devient dans la première décennie du XX^e un produit réservé aux prestations et à la commercialisation forcées. De ces mouvements de refus des exigences coloniales a résulté la régression du riz à l'est du Bandama (ainsi que du coton) alors qu'il était abondant dans certaines régions. A l'inverse, la banane plantain était considérée par les administrateurs comme une culture « ennemie de la civilisation » : elle servait de base alimentaire dans les régions en

rébellion ouverte ; elle ne pouvait donner lieu à des destructions aussi efficaces que celles qui portaient, en cas de besoin, sur les champs de céréales ou d'ignames ; enfin, elle ne présentait pas d'intérêt pour le circuit commercial officiel.

Ainsi, parallèlement au dispositif colonial, se mettent en place des circuits d'échanges « indigènes » adaptés aux nouvelles conditions économiques et politiques. Malgré les efforts de l'administration pour contrôler et orienter la distribution du riz, le réseau jula collecte la plus grosse partie de la production commercialisée en offrant aux producteurs un meilleur prix que l'administration ; le long de la voie ferrée Abidjan-Bouaké se développe la culture de maïs, entravée ailleurs par l'intervention coloniale ; la forte demande d'arachide permet un important surplus dans les zones spécialisées (notamment en pays baule) pour répondre à la fois aux ventes obligatoires à l'administration et à la demande du circuit « africain ».

Durant les deux premières décennies de la colonisation, correspondant à l'implantation brutale de l'appareil administratif, sont déjà repérables deux éléments qui serviront par la suite à disqualifier le secteur de la production vivrière aux yeux des « développeurs » : d'une part, la résistance à l'extension ou à l'intensification de cultures particulières sous couverts d'« interdits » ou de « croyances » - dont on voit que, loin d'être les manifestations d'un « traditionalisme » invétéré, ils sont la manifestation d'intérêts divergents qui se réactualiseront par la suite avec l'effort administratif sur le riz pluvial en 1936 ou le riz de bas-fond dans les années 1960 - ; d'autre part, la constitution d'un « marché informel » parallèle au « marché administré » des produits - mais répondant mieux aux contraintes et aux opportunités locales. Considérés comme signes d'archaïsme par les « développeurs » ils manifestent plutôt le caractère inadapté des interventions extérieures elles-mêmes.

Un autre signe de prétendu archaïsme contre lequel interviendra le dispositif colonial est la transaction « hors marché » effectuée à l'ombre des cours rurales ou des concessions urbaines, et non sur un lieu de marché délimité conforme au « vrai » modèle du négoce marchand. L'importance de ce procédé d'échange « domestique » a certainement fait sous-estimer, jusqu'à aujourd'hui, l'ampleur réelle de la commercialisation vivrière au sein des communautés villageoises, trop souvent considérées comme le domaine exclusif des transferts non marchands (alors qu'en 1901 sont observés ; par exemple, des prêts de consommation sur produits vivriers selon la procédure de la mise en gage de biens).

Durant les deux premières décennies de la colonisation, les prix à la consommation observés par les agents administratifs reflètent cette

variété de facteurs. A côté des « mercuriales » (dont les prix sont artificiels) sur les marchés créés à l'ombre des postes, ce que les administrateurs appellent les "prix indigènes" fluctuent en fonction des aléas climatiques, des conditions imposées aux récoltes par la situation militaire (par exemple fortes hausses des produits vivriers dans le Baule de 1908 à 1912 avec la conjonction d'une pluviosité défavorable et des destructions de récolte par les colonnes françaises)(14), de la pression des impôts et de l'activité des collecteurs africains. En outre, dans une même région, les prix indigènes des produits alimentaires varient selon qu'il s'agit de transactions effectuées dans les villages ou dans les « gîtes d'étapes » établis par les producteurs locaux le long des principales pistes.

Dans cette même période, les modalités différentes de l'intervention coloniale selon les « grandes régions » du pays constituent un autre facteur de différenciation du paysage vivrier de la colonie. Dans la savane du Nord (à l'exception du pays lobi), la « pacification » est précoce et la collaboration des chefs est rapidement acquise. Dans l'Est forestier, la conquête est difficile mais relativement rapide, tandis que la résistance est très longue au Centre, dans le pays baule. La pénétration est tardive mais extrêmement brutale dans l'Ouest forestier. L'économie agraire du territoire, déjà très diverse à l'aube de la colonisation, est soumise en outre à un projet colonial de mise en valeur régionalisée : le Nord fournira ses productions vivrières, du coton et sa main-d'oeuvre réputée travailleuse pour alimenter les centres urbanisés et les entreprises européennes du Sud ; l'Ouest forestier, habité par des populations « encore sauvages », fournira de la main-d'oeuvre à l'Est et à la Côte, où se concentrent les chantiers publics et les exploitations européennes privées ; l'Est forestier est jugé apte à développer les cultures forestières « riches » (cacao, produits du palmier, caoutchouc) mais aussi le coton dans le cadre d'exploitations villageoises encadrées. L'impact différentiel du projet colonial selon les régions se combine par conséquent avec les différences de situations précoloniales et suscite des conditions de « reconversion » à l'économie coloniale extrêmement variables (J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon 1985).

Il en résulte pour partie un réaménagement des « vocations » régionales en réponse à l'intervention administrative : le Nord et l'Est fournissent de forts contingents de travailleurs recrutés ; le Nord fournit vivres et coton ; l'Est le caoutchouc, l'huile de palme et les palmistes tandis que le cacao y fait l'objet de cultures obligatoires. Mais, déjà, l'interventionnisme colonial produit des effets involontaires qui constituent autant de détournements du projet initial. Dans le Nord la vente de produits vivriers auprès du réseau jula concurrence le système de collecte administratif et l'essor du coton ; le recrutement se révèle incompatible avec la mise en valeur de la région [C. Aubertin 1983]. Dans l'Est, la chute des cours des produits du palmier, l'effondrement du

marché du caoutchouc ainsi que le bas prix du coton poussent les populations anyi à adopter massivement le cacao comme la moins mauvaise des reconversions possibles. Un secteur de petite production villageoise s'y développe, à l'écart des structures d'encadrement mises en place par l'administration coloniale. Dans l'Ouest forestier, la production paysanne commercialisée pour faire face au paiement de l'impôt et aux achats « socialement nécessaires » relance la production précoloniale de noix de kola et stimule celle de riz pluvial dans les régions où il faisait déjà l'objet d'une culture notable (Dan, Wobe, Gouro du Nord et du Centre, une partie du pays bete).

L'entre-deux-guerres

C'est surtout dans la phase suivante, correspondant à l'entre-deux-guerres, que les effets de la reconversion coloniale vont se faire pleinement sentir. Tout d'abord par une transformation profonde de la répartition régionale des cultures. L'Ouest forestier connaît le changement le plus spectaculaire : la région du Centre-Ouest (pays dida, gban, guro méridional, bete oriental), qui cultivait peu ou pas du tout le riz, adopte cette culture au détriment du traditionnel taro. Dans les autres zones forestières, il n'y a pas véritablement apport de cultures nouvelles mais plutôt réajustement en fonction des nouvelles conditions économiques : important développement de la banane plantain dans le Sud-Est (où elle sert de plante de couverture aux jeunes plans de cacaoyers) au détriment de l'igname ; spécialisation du pays baule (peu favorable à la culture du cacao) dans la culture de l'igname. Le maïs se développe partout, le manioc s'étend dans la zone littorale du Sud-Est.

La spécialisation régionale projetée par les autorités coloniales, qui voyaient dans le Nord le grenier céréalier de la colonie, est loin de se réaliser. Seules les régions occupées par les populations senufo ou assimilées exportent une quantité notable de riz et la culture de l'igname s'y étend. Mais l'éloignement des principales voies d'écoulement de produit et la préférence des populations pour des stratégies migratoires ou non agricoles expliquent qu'ailleurs, en pays malinke et kulango notamment, la région du Nord n'ait pas répondu aux attentes coloniales. C'est au contraire en zone forestière, et non en dépit mais à cause de l'expansion des cultures pérennes, que la production vivrière commercialisée s'est le plus développée - par le fait des autochtones, comme dans l'Ouest et le Centre, ou par celui d'immigrés, comme dans le Sud-Est et la Basse-Côte.

En effet, contrairement à l'idée qui se répand dès cette époque d'une concurrence entre cultures vivrières et cultures pérennes, les défrichements destinés à recevoir les cultures d'exportation servent aussi aux cultures de subsistance. L'association possible du cacaoyer et du caféier, durant les deux ou trois premières années, avec des plantes

alimentaires de base, puis, pour une plus longue période (pour le caféier), avec d'autres plantes utiles (kolatiers, palmiers, bananiers plantain) permet d'intégrer plutôt ces cultures pérennes dans un type d'agriculture forestière proche de l'agroforesterie. La pratique des parcours de culture et l'exploitation de type extensif des cultures pérennes d'exportation (n'excluant pas le retour de plantations à la jachère forestière) ont souvent été évaluées à l'aune de l'agriculture des sols de savane, quand ce n'est pas à celle d'une agriculture intensive encadrée(15), alors qu'en réalité les cultures de rente se sont moulées dans une agriculture de forêt qui ne les dissocie nullement des cultures vivrières, au prix d'une contrainte en travail importante au moment où les deux types de production requièrent de la main-d'oeuvre. A partir des années 1920, avec l'expansion en volume et en superficie de l'économie de plantation, cette contrainte suscite l'emploi d'une main-d'oeuvre extra-domestique rémunérée qui, d'ailleurs, ne concerne pas seulement les cultures pérennes : des cultivateurs migrants se spécialisent dans l'agriculture de subsistance marchande et, de leur côté, les planteurs de café et de cacao employant de la main-d'oeuvre rémunérée l'utilisent aussi pour la production vivrière(16).

En outre, les transformations du paysage culturel ne peuvent se comprendre sans référence au très fort accroissement des échanges monétaires sur les produits vivriers. C'est bien pour répondre aux besoins de numéraire que le riz s'étend à grande échelle à l'Ouest, la vente de kola n'y suffisant pas et la culture du cacao souffrant de l'inégal développement de l'infrastructure commerciale à l'Ouest. C'est aussi un choix massif des paysans baule qui fait de leur pays le plus gros exportateur d'igname vers les centres de l'Ouest et surtout de Basse-Côte (la région est peu favorable au cacaoyer). Ce sont encore les débouchés offerts par la population à haut revenu relatif du Sud-Est et des villes de la Basse-Côte qui attirent dans ces régions les cultivateurs migrants (du Nord mais aussi de l'Ouest) spécialisés dans la culture commerciale de produits vivriers (et du riz au tout premier chef). La poursuite dans la région côtière de l'extension du manioc, peu demandeur en main-d'oeuvre, est également à mettre au compte des besoins nouveaux engendrés par l'arrivée de travailleurs saisonniers de plus en plus nombreux, par la demande des entreprises européennes pour nourrir leurs salariés, et par celle des nouvelles couches urbaines de travailleurs pour des produits prétraités (comme les formes conditionnées de manioc).

La monétarisation croissante du commerce vivrier durant cette période accroît la variabilité des prix. Face à l'augmentation générale du coût de la vie dans les années 1920, les produits vivriers locaux subissent une hausse encore modérée mais voient s'ouvrir un marché très important. Un peu plus tard, par contre, le prix des produits vivriers suit partout, en ville comme en brousse, le mouvement déflationniste

consécutif à la crise de 1930. Mais le repli des productions économiques liées à l'exportation ne s'accompagne pas toutefois d'un déclin correspondant des productions vivrières commercialisées. L'abandon des cultures d'exportation dans la région de Gagnoa profite à la production du riz, l'activité des « petits marchés indigènes » est soulignée par les administrateurs et la continuité des exportations sur les villes de la Côte de l'igname du pays baule et du cercle de Bondoukou témoigne du maintien du circuit marchand indigène sur les produits vivriers durant la crise. A la reprise, à partir de 1937, la flambée des prix des produits alimentaires et la hausse encore plus forte du prix du riz importé orientèrent alors les transactions sur les productions vivrières vers le circuit officiel.

Un autre stéréotype, celui de l'inadaptation du circuit de distribution indigène, est ainsi largement infirmé par les faits. Il n'est jugé tel que parce qu'il est évalué en fonction des objectifs jugés stratégiques par les autorités, qui ont à son égard une demande parfaitement contradictoire : approvisionner la main-d'oeuvre des entreprises coloniales et les villes à bas prix et de façon régulière même si la conjoncture est à la hausse des prix et à la spéculation. C'est oublier que le marché local indigène est d'un poids plus important que le circuit alimentaire marchand très particulier qui préoccupe les autorités administratives. En réalité, la distribution dite « informelle » remplit sa fonction économique qui est précisément de court-circuiter, si les conditions y poussent, le dispositif commercial officiel ou, au contraire, de l'investir s'il est jugé rémunérateur. Il faut également noter que le circuit de distribution non officiel n'a probablement pas eu un caractère aussi spéculatif que celui qu'on lui prête et ses marges bénéficiaires se révèlent modérées [SEDES 1972]. Comparativement, les agents du circuit officiel ont un comportement beaucoup plus spéculatif en tablant à la fois sur les importations et sur l'approvisionnement auprès du circuit non officiel.

De la Seconde Guerre mondiale à l'Indépendance

A l'instar de ce qui se passa dans les années 1930, le repli sur le marché intérieur durant la Seconde Guerre mondiale n'empêche pas la production et la distribution du circuit non officiel d'alimenter ensuite le circuit officiel. D'abord en 1946, lorsque le Syndicat Agricole Africain, qui regroupe les moyens et gros planteurs avec Houphouët-Boigny à sa tête, recrute de « jeunes chômeurs » pour la « traite du riz » dans l'Ouest, signe évident que les intérêts de l'économie de plantation n'occultent nullement ceux de l'économie vivrière. Ensuite en 1947/1948, lorsqu'est mise en oeuvre la libération des prix et du commerce.

La grande affaire de l'après-guerre est toutefois l'abolition du Code de l'Indigénat, et donc du travail forcé. Dès son application, en

1947, l'économie de plantation prend un nouvel essor. Les cultures vivrières n'en sont pas pour autant délaissées, en particulier pour assurer l'alimentation des manoeuvres. Le marché des agglomérations de la Basse-Côte attire une nouvelle vague de cultivateurs migrants spécialisés dans la culture commerciale de produits vivriers. Cela se produit au moment où s'amplifie un autre type de migrations rurales, celles-là orientées vers l'ouverture de plantations en Basse-Côte et, de plus en plus, vers l'ouest.

Les flux de produits vivriers commercialisés dans les années 1950 sont éloquentes. Les cercles les plus anciennement producteurs de cacao et de café sont exportateurs de produits vivriers vers Bouaké et, surtout, vers les villes de la Côte : igname de Bondoukou et du Baule, banane d'Aboisso, banane et manioc de Grand-Bassam et de la région d'Abidjan, riz des cultivateurs immigrés de Basse-Côte. Les cercles du Nord (à l'exclusion du Nord-Ouest) sont également exportateurs : igname de Katiola et de Bouïna, riz de Seguéla et de Korhogo ; mais ils alimentent surtout les zones forestières où l'économie de plantation est déjà ancienne (Bondoukou, Bongouanou). Les cercles du Centre-Ouest, où l'économie de plantation est récente, ne restent pas à l'écart de ce mouvement. Les régions de Daloa, Gagnoa, Issia, Vavoua exportent du riz (et même du manioc), vers Abidjan notamment(17).

Il n'est pas plus facile qu'aujourd'hui d'évaluer pour cette époque les mouvements commerciaux des produits vivriers. Une estimation générale faite par les services économiques pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire en 1950 permet cependant d'avancer quelques chiffres : les revenus monétaires tirés des produits vivriers équivaleraient à plus de la moitié (52 %) des revenus tirés des denrées d'exportation et des cultures industrielles, et à 59 % des revenus tirés des seules cultures de caféiers et de cacaoyers. La commercialisation de produits vivriers de cercle à cercle est estimée à 14 % de la production vivrière totale, « à l'exclusion de la vente au détail sur les marchés des régions productrices dont le tonnage est impossible à évaluer » ; si l'on inclut cette vente au détail, l'estimation est portée à 20 % de la production totale. Au milieu des années 1950, des estimations ponctuelles indiquent que les mouvements commerciaux de produits vivriers représentent près d'1/5e des revenus tirés du café et du cacao dans la subdivision centrale de Dimbokro et d'un dixième dans l'ensemble du cercle (un des plus importants producteurs de cultures d'exportation à l'époque). Les cultivateurs de la région de Bouaké (médiocrement dotée pour les cultures pérennes) tireraient 2/3 de leur revenu de la vente de l'igname et du riz ; ceux de Toumodi, situé dans une zone plus propice au café et au cacao, gagneraient plus d'argent avec l'igname qu'avec les cultures d'exportation (la moitié de la production d'igname serait exportée).

Il y aurait également beaucoup à dire sur le niveau technique de la production vivrière. Passons sur la caricature de la « culture itinérante » dévoreuse de sol et d'espace. C. Blanc-Pamard et P. Peltre [1984] ont mis les choses au point concernant la thèse imputant le recul du front forestier à la seule technique d'agriculture sur brûlis. On sait, d'autre part, que la rationalité technique de l'association cultures pérennes/cultures vivrières dans l'espace et dans le temps ne peut être seulement évaluée par le critère de la productivité à l'unité de surface. Elle doit être plutôt être appréciée sur la base des pratiques agroforestières (cette association a l'avantage de se conformer plus que toute autre technique d'exploitation au mode de fonctionnement de l'écosystème forestier [J. Barrau, P. Gourou et G. Sautter 1983]) et en tenant compte du gain de productivité en travail imputable à l'extensivité des pratiques culturales. Des travaux récents montrent en outre que ces pratiques extensives ne sont pas exclusives d'innovations allant dans le sens de l'intensivité [F. Ruf 1983].

En bref, le postulat de l'archaïsme et du caractère non-évolutif des techniques vivrières n'est guère confirmé par l'évolution de la répartition des plantes cultivées (qui infirme du même coup le postulat de la rigidité des habitudes de consommation en milieu rural) et par l'adaptation des techniques elles-mêmes à l'expansion des cultures pérennes.

Le statut de la production vivrière dans l'histoire et dans les représentations du développement

Pour résumer les leçons qu'il est possible de tirer de l'histoire de l'agriculture vivrière en Côte-d'Ivoire - en les rapportant à la problématique dominante actuelle - il est possible de dire que les discours sur la question reflètent fondamentalement un défaut d'analyse de la place de ce secteur dans les transformations globales; corrélativement ils révèlent en ce domaine précis la nature profonde des théories du développement qui ressortissent davantage de modèles de représentation qu'ils ne fournissent de modèles économiques rigoureux.

Une révolution agraire occultée ?

Le premier aspect concerne ce que l'on peut appeler le postulat du « mode d'existence » spécifique de la Côte-d'Ivoire en tant que pays sous-développé; à savoir que, par opposition aux pays développés⁽¹⁸⁾, les transformations globales procéderaient de déterminations telles (exogènes et en situation de domination) que n'interviendrait pas de façon notable un *rapport de nécessité* entre ces transformations et le dispositif de production vivrière. Les situations coloniale puis post-coloniale auraient artificiellement rompu les relations organiques entre l'agriculture vivrière et les autres secteurs économiques. C'est bien ce

que supposent les théories libérales comme les théories de la domination appliquées à la Côte-d'Ivoire qui font de l'agriculture dans son ensemble et de l'agriculture vivrière en particulier un secteur de production non seulement exploité mais encore marginalisé. A cet égard, la théorie de la surexploitation absolue et relative des producteurs de subsistance ne fait que rénover sans la remettre en cause l'analyse dualiste du sous-développement : le système de la production vivrière demeure en position déterminée et dépendante vis-a-vis des déterminants exogènes.

La reconstitution, aussi fragmentaire qu'elle soit, de l'histoire de l'agriculture vivrière semble renverser quelque peu les termes du problème. Elle montre d'abord que l'image d'une agriculture vivrière désespérément confinée au modèle d'autosubsistance, à des techniques peu évolutives et à la « commercialisation de surplus » est trop archaïsante pour déjà rendre compte de la situation des années 1920-1930. Elle montre ensuite que, loin de constituer un obstacle aux changements, elle a permis (par l'augmentation considérable de la production) et suscité (par l'accroissement de la productivité du travail, l'augmentation de la part commercialisée et la possibilité ainsi réalisée de libérer une partie importante de la force de travail des activités vivrières) des transformations sociales d'une très grande ampleur sans que l'on puisse parler, hormis la courte période de pénétration coloniale proprement dite, d'une détérioration sur la longue période des conditions alimentaires.

Une véritable révolution agraire s'est ainsi opérée, constamment occultée par la comparaison avec l'histoire agraire des économies dites développées, et, surtout, par la comparaison avec les formes particulières de production et de distribution spécifiques à l'économie capitaliste. En ne cherchant pas à connaître le mode d'existence historique réel du système de production et la valorisation des biens alimentaires de base, on aboutit à un modèle extrêmement réductionniste.

Un système de production et de valorisation dont la complexité est ignorée

L'ignorance de la complexité du secteur vivrier à laquelle se tient le paradigme vivrier se manifeste particulièrement au travers de deux biais méthodologiques : l'utilisation d'une typologie restrictive peu adaptée et un « effet d'agrégation » important.

Les modèles de l'économie de subsistance et de la vente de surplus, utilisés par les auteurs libéraux comme les tenants de la théorie de la domination d'inspiration marxiste, se heurtent en effet et avant tout aux faits. On a pu voir que l'histoire de la production vivrière en Côte-d'Ivoire ne se résume ni à la difficile émergence de rapports d'échanges, ni à la simple « mise au travail » par le dispositif marchand

capitaliste d'une main-d'oeuvre sous-employée. Les images d'une économie alimentaire primitive fondée sur les seuls besoins immédiats et la valeur d'usage, ou totalement déstructurée par les effets pervers de la « marchandisation » capitaliste sont des types idéaux qui ne valent que par leur apport heuristique. *En restreignant la valorisation des produits vivriers à l'autoconsommation et à la vente de faibles et aléatoires surplus et, plus encore, en opposant comme exclusives l'une de l'autre la valeur d'usage et la valeur d'échange de ces produits, on a considérablement limité le caractère opératoire de cette typologie.* Tentons d'avancer une autre formalisation qui rende compte davantage des faits.

Considérons la production vivrière et les activités de consommation et de distribution qui lui sont liées, indépendamment du niveau alimentaire de la population et cela sans préjuger de la corrélation entre le degré d'autosubsistance au sein du secteur vivrier et le degré de satisfaction des besoins⁽¹⁹⁾. Il est nécessaire de distinguer, du point de vue de la consommation, l'auto-consommation (consommation de sa propre production) et la consommation marchande (c'est-à-dire procurée par l'échange marchand) ; et, du point de vue de la production, l'autoproduction (production autoconsommée) et la production marchande (écoulée par l'échange marchand)⁽²⁰⁾. Le point important est : a) de ne pas tenir a priori comme exclusifs les deux termes opposés au sein de chacune des distinctions, et : b) de ne pas considérer comme symétriques ou corollaires les deux distinctions. Autrement dit, d'un côté l'autoconsommation n'est pas exclusive du recours aux échanges marchands pour couvrir l'ensemble de la consommation, et, d'un autre côté, le fait de produire sa propre subsistance n'implique pas que l'on ne produise pas aussi pour le marché. De la même façon, l'autoconsommation n'est pas l'exact symétrique de l'autoproduction ni la consommation marchande celui de la production marchande *pour un groupe domestique donné qui serait considéré successivement comme consommateur et comme producteur* : une part d'autoconsommation élevée (ou faible) n'implique nullement une part d'autoproduction élevée (ou faible), et une part de consommation marchande élevée (ou faible) ne s'accompagne pas nécessairement d'une part de production marchande élevée (ou faible).

On ne peut développer ici le modèle qui engendre toutes les combinaisons de cas possibles. On souhaite simplement attirer l'attention sur le fait qu'un groupe domestique étant simultanément consommateur et producteur, il peut se trouver dans des situations extrêmement diverses alors que le « paradigme vivrier » et la plupart des théories sur les sociétés paysannes retiennent quelques cas typiques à partir de corrélations assez grossières car peu conformes à la diversité des situations possibles.

Ces cas trop restrictifs sont la situation d'autosubsistance (autoconsommation *et* autoproduction complètes), la vente occasionnelle de surplus (autoconsommation *et* production aléatoire pour le marché) et l'achat systématique de subsistance marchande (pour les non-agriculteurs). Les deux premiers cas ne peuvent rendre compte de l'importance et de la régularité des échanges, au moins dès les années 1920 en ce qui concerne les échanges effectués par le moyen de la monnaie européenne - et sans doute déjà avant si l'on considère le caractère évolutif du paysage culturel et la diversité des systèmes économiques précoloniaux. L'apparition précoce de migrations de cultivateurs spécialisés dans la vente commerciale de produits vivriers n'est pas prise en compte. Inversement, on semble ignorer l'existence précoce de la troisième situation, les transferts entre villes et campagnes de produits ruraux n'empruntant pas le circuit monétaire classique des maisons de commerce, boutiques ou marchés sans pour autant exclure des contreparties monétaires ou de services.

Si l'on fait intervenir maintenant la combinaison de l'agriculture vivrière avec l'agriculture spéculative non vivrière, les cas possibles sont encore multipliés alors que, là aussi, on ne retient en général que quelques situations sur la base d'une logique postulée plus que démontrée : les cultures d'exportation concurrenceraient la production vivrière et favoriseraient la consommation marchande. Cela est faux des systèmes d'exploitation de cultures pérennes qui associent souvent une production commercialisée de produits vivriers ; c'est également faux en ce qui concerne la régionalisation des productions : les zones forestières à économie de plantation développée sont également les principales pourvoyeuses de produits vivriers commercialisés.

La sélectivité de la typologie retenue par le paradigme vivrier s'explique par la démarche pour le moins projective qui le sous-tend. A chaque situation typique (autosubsistance, vente de surplus, population non agricole coupée de la production vivrière) est associée une « orientation » ou un « motif » dominant d'ordre quasiment métaphysique : rejet absolu de l'économie monétaire et domination de la logique de la valeur d'usage ; affectation de la logique marchande aux seuls produits d'exportation (les produits vivriers restant mystérieusement attachés à la seule logique de la valeur d'usage), étanchéité des secteurs agraires et non-agraires par l'effet d'une spécialisation inéluctable des activités. Cette tendance à dichotomiser les choses afin d'établir une typologie tranchée obscurcit plus qu'elle n'éclaire les processus en oeuvre.

Il n'est par exemple pas nécessaire qu'un paysan possède un surplus pour commercialiser une partie de sa production vivrière. Les diverses formes de fiscalité ou de ponction en nature pratiquées par l'État mais aussi - et peut-être surtout, eu égard à son effet massif -

l'achat considéré comme normal de produits de tous ordres nécessaires à la reproduction sociale expliquent que, très tôt, une même exploitation agricole ait eu à racheter des produits vivriers après en avoir elle-même vendu (poussée par la nécessité de faire face à un événement social ou accidentel, ou, dans le meilleur des cas, afin de diversifier son alimentation). A cet égard, la non-coïncidence des unités de production et de consommation n'a pas nécessairement amorti la fréquence de ces transactions entre sphère d'usage et sphère marchande en assurant une sorte de répartition du surplus au sein des collectivités villageoises. L'inverse est plus probable avec la disparition progressive - quand elles existaient - de réserves "collectives" sans que pour autant les « surplus » disparaissent. En réalité, il existe de très fréquentes micro-transactions intra-villageoises sur les produits vivriers, et cela depuis fort longtemps. *On pourrait d'ailleurs interpréter tout aussi bien l'adoption originelle des cultures d'exportation et la généralisation de la consommation marchande comme une assurance contre la pénurie de biens de subsistance - comprenant les produits vivriers de base - autant que comme le pur produit de la contrainte coloniale(21).*

La contrepartie de ce phénomène est une importante sensibilité aux conjonctures encouragées par le caractère diffus et diversifié du dispositif de distribution qui s'est mis en place lui aussi précocement. Il emprunte souvent, en y intégrant la monnaie européenne(22), des formes anciennes d'échange : vente « dans la cour », transactions portant sur des petites quantités, système des « hôtes d'échange » ou de vente par intermédiaires, utilisation de réseaux de commerce déjà en place (négociants jula, activités de commerce des femmes baule et anyi). Des formes nouvelles sont élaborées pour répondre à des circonstances particulières : véritable thésaurisation de produits vivriers pour faire face aux exigences administratives, approvisionnement des entreprises privées coloniales(23) et, surtout, approvisionnement du circuit économique colonial ou étatique par les petits producteurs, dès lors que les conditions leur paraissent rémunératrices.

De même que la disponibilité d'un surplus n'est pas nécessaire pour qu'un producteur commercialise une partie de sa récolte, un fort taux d'autoconsommation ne signifie pas que le producteur ne cultive pas systématiquement pour la vente. C'est ce qui explique l'expansion de la riziculture des années 1920 dans le Centre-Ouest et le fait que la plupart des planteurs baule du Centre ont pu financer les charges de la création de plantations à l'Ouest grâce au commerce de produits vivriers et à la spécialisation du pays baule dans la production d'igname pour l'exportation.

Dès les années 1930 existait une économie de subsistance marchande généralisée, c'est-à-dire passant nécessairement soit par le dispositif commercial colonial officiel, soit par les différentes formes

d'échanges de produits vivriers qualifiées d'« indigènes » ou, aujourd'hui, d'« informelles ». Ce circuit a toujours été plus particulièrement concentré dans les zones forestières d'économie de plantation, que nous avons d'ailleurs surtout évoquées dans cet article ; mais les effets régionalisés de la « mise en valeur » coloniale et les migrations de travail ou de colonisation ont renforcé ce modèle dans les régions de savane du Nord - où les transactions commerciales sur les céréales étaient anciennement pratiquées.

Il peut paraître banal et injuste d'insister sur les insuffisances ou les ambiguïtés des modèles d'autosubsistance et de vente de surplus⁽²⁴⁾. Cela est néanmoins nécessaire pour souligner l'influence du second biais méthodologique du paradigme dans la méconnaissance de la complexité et de l'ampleur du système « indigène » de production et de valorisation des denrées vivrières. Ce second biais systématique, bien connu des économistes, n'est cependant guère souligné à propos de la production vivrière. Il s'agit de l'*effet d'« agrégation »* dans la mesure des flux. Plus élevé est le niveau d'agrégation et moins sont pris en compte les transferts et les échanges ; une comptabilisation du flux des produits vivriers au niveau villageois fait disparaître les flux entre les groupes domestiques ; l'agrégation au niveau des branches annule les transferts et les échanges internes à la branche. Or, le « paradigme vivrier », et en général les modèles macro-économiques de relations entre l'agriculture vivrière et les autres secteurs et branches économiques, se situent à un niveau d'agrégation qui prend difficilement en compte les flux vivriers au sein des populations agricoles et, plus généralement, du circuit « indigène » ou « informel ».

Ce paradigme et ces modèles privilégient en effet, empiriquement et théoriquement, les flux de produits vivriers entre le secteur agricole et les autres secteurs économiques : empiriquement, car les données sont prioritairement recueillies sur les marchés urbains, quelquefois sur certains gros « marchés de brousse » ; théoriquement, car ce qui intéresse au premier chef les initiateurs de ces études n'est pas le mécanisme de reproduction du monde agricole (la question étant résolue *a priori* par le modèle de l'économie d'autosubsistance et de la vente de surplus) mais les conditions de reproduction des secteurs non agricoles eu égard aux disponibilités vivrières. Il s'ensuit une définition extrêmement réductrice des notions et agrégats (autoconsommation, consommation marchande) et des « motifs » économiques (besoins domestiques opposés aux échanges marchands). Des éléments importants (et difficilement estimables) du circuit vivrier sont ainsi ignorés ou déformés : la vente de produits vivriers qui seront rachetés plus tard par un même groupe domestique ; la véritable thésaurisation de produits vivriers pour répondre à une demande administrative ultérieure ; la « vente dans la cour », à des villageois ou à des agents économiques extérieurs, ainsi que tous les échanges d'ordre contractuel qui ne passent plus par un lieu de

marché ou ne sont pas redevables du principe de marché ; les flux vivriers non-marchands entre ruraux et urbains ; la production vivrière spécialisée destinée à la consommation marchande rurale locale (dont les agents sont souvent des « étrangers »), etc.

Le circuit « officiel » des produits vivriers - dont l'épicentre est à la charnière des secteurs agricoles et non agricoles - ne recouvre que très imparfaitement ces formes de production et d'échanges. Or, celles-ci ouvrent à l'économie paysanne, dans le cadre de contraintes et de conjonctures particulières, des stratégies de réponses extrêmement diversifiées. C'est précisément cela que gomme le paradigme vivrier et les analyses courantes de la production vivrière en n'envisageant le problème que sous l'angle de l'approvisionnement du circuit officiel ou, plus précisément, en résumant la stratégie possible des producteurs vivriers au dilemme : produire ou non pour ce circuit. Le secteur de production et de distribution taxé de « traditionnel » n'est alors envisagé que par son aspect de pourvoyeur du circuit officiel alors qu'*en réalité il constitue également son propre marché*. Celui-ci emprunte des formes et des voies ramifiées ignorées du paradigme vivrier ; la masse des transactions et leur influence dans la vitesse de circulation de la monnaie sont par conséquent très sous-estimées. Le secteur traditionnel n'est en quelque sorte connu que par son contour, dessiné par ses rapports organiques avec le secteur officiel.

L'histoire agraire permet de pénétrer dans un secteur beaucoup plus évolutif et autonome, de passer - pour reprendre les termes de la vulcanologie - de l'*épicentre*, où se manifestent les rapports entre secteurs officiel et « indigène » ou informel (et sur lequel l'État pense pouvoir agir par les politiques d'intervention), à l'hypocentre « réel ou souterrain » où interfèrent toutes les stratégies dans la longue durée *sous l'emprise dominante du secteur qualifié bien à tort de traditionnel*. Le référent traditionnel désigne en réalité, sous couvert d'archaïsme, sa marge d'autonomie à l'égard du secteur officiel et, dans un sens différent de celui où l'entend G. Hyden(25), son caractère « non capturé ». L'approvisionnement du secteur officiel n'a pas toujours été un enjeu essentiel pour la production paysanne sans que cela traduise pour autant un quelconque déclin vivrier ni un désintérêt ou une inaptitude à l'échange marchand. En privilégiant dans l'analyse du système de production vivrier les formes et les flux concernant plus particulièrement les transactions avec le circuit officiel ou structuré, le paradigme vivrier prend une partie pour le tout - et, dans cette mesure, en renvoie une image idéologique.

Un faux dilemme : politique « libérale » ou politique dirigiste

Les discussions portant sur le point de savoir si la situation alimentaire souffre de n'être pas suffisamment régulée par l'Etat ou, au

contraire, des effets malheureux ou pervers d'une intervention trop pesante sont significatives de cette dérive idéologique. Revenons un instant sur le terme de « libéral » par lequel nous avons qualifié la politique appliquée par l'administration en ces rares et courtes périodes où l'approvisionnement local a effectivement répondu aux incitations étatiques et s'est substitué aux importations. Ce terme a-t-il le même sens que celui qui est avancé dans les débats actuels sur les bienfaits ou les méfaits du libéralisme économique ? Il ne le semble pas pour la raison que, contrairement aux économies dites développées où, à quelques nuances près, le marché des biens alimentaires est unifié et où l'appareil de contrôle technique de l'État est en mesure d'appliquer, au moins à court terme, une politique de taxation et d'intervention, le marché alimentaire ivoirien (et sans doute africain) est en réalité composite et cela dès les débuts de la colonisation. On a distingué dans le courant de l'article le marché officiel, structuré, organisé, mis en oeuvre par les agents classiques de collecte et de distribution et sur lequel ont pris les politiques de prix et de commercialisation de l'État ; et le marché indigène, non structuré, informel voire « clandestin »(26), sur lequel ces politiques sont peu efficaces, sinon par des effets indirects et souvent pervers. Les qualificatifs utilisés à propos de ce dernier circuit, connotant un jugement péjoratif, montrent surtout, nous l'avons vu, une méconnaissance de ses mécanismes et de son importance ininterrompue dans la longue période.

Soulignons simplement ici que la reconnaissance de ce double circuit, sans aboutir du tout à un *dualisme stricto sensu*, déplace la problématique du « libéralisme » comme principe de politique économique dans les pays sous-développés. Le problème principal n'est pas en effet de savoir lequel est le plus respectueux des mécanismes abstraits du marché, mais de situer à sa vraie place, fort importante, le circuit que l'on appelait jadis « indigène » ou « africain » et que l'on nomme aujourd'hui informel ou non structuré. Les politiques que nous avons qualifiées, faute de mieux, de « libérales », à la fin des deux guerres (par la libération des prix), durant la crise des années 1930 (par l'impossibilité de s'opposer au repli sur le marché intérieur de la grande masse des producteurs et des consommateurs) ou en 1975-1976 (en offrant des prix rémunérateurs aux producteurs) ont certes fait sauter ce que l'orthodoxie libérale considère comme des obstacles au libre ajustement de l'offre et de la demande (prix administrés, encadrement contraignant de la collecte ou de la production). Mais le facteur décisif de leur réussite (au demeurant passagère) est qu'elles ont permis de faire coïncider dans une large mesure les deux circuits. Leur réussite s'explique moins par leur orthodoxie libérale, qui aurait alors stimulé la production, que par la possibilité offerte au secteur de production et de commercialisation « traditionnel » d'investir le marché officiel, que ce secteur traditionnel réponde ou non aux critères de la théorie économique libérale. (On peut tout au plus présumer qu'il est très

sensible aux prix, mais ce n'est pas là un argument qui serait, en soi, libéral ou antilibéral).

En bref, la clé de l'efficacité conjoncturelle de ces mesures réside en ce qu'elles cessent de faire obstacle à l'alignement de l'organisation économique coloniale ou étatique officielle à l'« économie réelle » du pays, alors qu'habituellement c'est l'inverse qui est recherché.

Le secteur vivrier et l'exercice du développement

On peut se poser alors la question de savoir pourquoi ces réussites ne furent que passagères, pourquoi les autorités politiques et administratives (dont on a vu qu'elles étaient en mesure d'élaborer un contre-discours tenant compte de cette économie réelle) se sont constamment « reprises » et se sont obstinées à relancer des politiques de prix ou d'encadrement qui reconstituaient aussitôt le double circuit ?

Il est difficile de répondre simplement à la question. Il y a certes des réponses « techniques » possibles. Après chacune de ces expériences, de nouvelles considérations semblent, en effet, « obliger » l'administration à imposer une action volontariste contradictoire avec le « laissez-faire » antérieur en matière de production vivrière : ainsi, le Plan Sarraut de mise en valeur coloniale après la Première Guerre mondiale ; les effets jugés néfastes de la croissance des cultures pérennes d'exportation sur la production vivrière (attribués à l'« imprévoyance » des indigènes) après la crise des années 1930 ; le Plan de Développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer après la Seconde Guerre mondiale ; les insuffisances techniques et le coût financier de l'opération de développement de la production rizicole à partir de 1976 dans le cas de la Soderiz. Tout se passe comme si la réalisation des effets escomptés par ces interventions sur la production vivrière posait immédiatement plus de problèmes qu'elle n'en résolvait ; comme si l'administration, se surprenant elle-même en flagrant délit de privilégier le secteur alimentaire, se reprenait aussitôt à penser qu'elle se devait d'avoir des objectifs autrement ambitieux... Autrement dit, à peine constatés les effets positifs (ou pervers) de l'investissement par le secteur « africain » du secteur officiel, renaissait le soupçon de l'incapacité de la production vivrière locale à s'adapter aux conditions d'une « mise en valeur » ou d'un développement *véritable*...

C'est ainsi que très vite après la phase de « libéralisation » (dans le sens précisé plus haut) de 1947-1948, les services de l'administration s'inquiètent de la tendance des producteurs à s'affranchir de tout encadrement. Concernant les cultures vivrières, la principale inquiétude porte sur la concurrence des cultures d'exploitation, déjà soulignée à la fin des années 1930. Dès 1946 naît un projet de limitation des superficies cultivées en fonction des possibilités d'entretien des cultures pérennes

par la main-d'oeuvre familiale et des champs vivriers nécessaires à son alimentation. A partir de 1949, l'idée que la Côte-d'Ivoire devrait se suffire à elle-même dans le domaine alimentaire suscite une importante intervention de l'État (limitée au riz car il est alors évident que les cultures de banane plantain, d'igname et de manioc se développent fort bien parallèlement aux cultures de café et de cacao. Cependant, c'est la riziculture de marais avec repiquage qui est privilégiée et, de façon générale, l'introduction de méthodes intensives dans la production vivrière de base. Tout un dispositif institutionnel est en outre mis en place : une Caisse de péréquation du riz est créée en 1955 ; une doctrine de « modernisation du paysannat » est élaborée, fondée sur la mise en oeuvre de « centres d'encadrement rapproché » et sur l'amélioration de la connaissance de ce que nous appellerions aujourd'hui les systèmes de production paysans ; en 1957 l'administration tente d'organiser des coopératives de production et de vente de vivriers locaux. Le gouvernement ivoirien indépendant ne fera que reprendre ces thèmes après 1960...

Il semble toutefois que les raisons techniques invoquées par l'appareil d'État pour juger impraticable ou, à terme, néfaste toute politique « libérale » ou de « laissez-faire », c'est-à-dire autorisant l'investissement par le secteur « indigène » du circuit « officiel », ne doivent pas être attribuées à une pure... rationalité technique. L'existence de contre-discours critiquant le paradigme de l'agriculture indigène primitive et passive au sein même de la haute administration et les résultats atteints durant les brefs épisodes de « libéralisme » à l'égard du circuit africain, montrent bien que d'autres arguments « techniques » auraient pu prévaloir. S'il n'en fut pas ainsi c'est parce que le dispositif d'intervention avait d'autres fonctions que d'assurer l'ajustement de l'offre locale à la demande alimentaire, bien que cet ajustement demeurât un sujet de préoccupation constante, notamment parce que l'équilibre financier de la colonie l'exigeait.

Quelles étaient ces fonctions ? Différentes explications, généralement dérivées de la théorie de l'échange inégal, sont avancées à ce sujet.

Était-ce parce que le développement des cultures d'exportation passait avant la garantie de l'approvisionnement alimentaire ? Cette raison demande à être fortement nuancée. D'abord parce que, nous l'avons vu, les autorités administratives elles-mêmes éprouvaient dès la fin des années 1930, une forte crainte quant à la concurrence des cultures d'exportation sur les cultures vivrières, allant jusqu'à limiter l'ouverture de nouvelles plantations. Ensuite, et peut-être surtout, parce qu'en réalité le développement de l'économie de plantation exigea très peu d'efforts de la part de l'appareil d'État et n'imposa dans les faits, à aucun moment, de choisir d'investir sur le café et le cacao (dominant les

cultures d'exportation) ou sur les produits vivriers ; l'extension « spontanée » jugée « anarchique » des plantations constitua au contraire le principal souci de l'État colonial (et contemporain) [J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon 1985].

Une autre explication fait valoir la volonté délibérée de « casser » les modes de production indigènes d'autosubsistance (ou présumés tels) pour les amener à se soumettre au « mode de production colonial » et, plus tard, à l'économie « moderne » et « structurée ». Or toute la politique agricole de la colonisation a tendu au contraire, dans le cadre de la "doctrine du paysannat" élaborée à partir de la fin de la Première Guerre mondiale, à promouvoir une exploitation indigène « familiale », préservant les cadres villageois traditionnels, capable à la fois de subvenir à ses besoins alimentaires et de fournir des cultures d'exportation. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de faire intervenir le machiavélisme des autorités coloniales (contribuant à déstructurer les sociétés indigènes en dépit de leur discours officiel) pour rendre compte de l'échec de cette politique. Les raisons résident plutôt dans le bas niveau des prix offerts aux producteurs par le circuit officiel, détournant l'essentiel de la production vivrière commercialisée vers le circuit indigène, et parce que la croissance de l'économie de plantation africaine prit de court les autorités coloniales. Au lieu que la main-d'oeuvre migrante « déagée » par des mesures administratives (travail forcé, canalisation de la main-d'oeuvre voltaïque vers la Basse Côte) soit absorbée par les emplois (restreints) du colonat public ou privé, elle s'en détourna au profit de l'économie de plantation indigène qu'elle approvisionna en actifs non familiaux, rémunérés en nature ou en argent. De sorte que l'administration se trouva, bien malgré elle, entraînée dans une spirale incontrôlable, où elle devait sans cesse opposer aux besoins alimentaires en main-d'oeuvre d'une société civile en pleine transformation des mesures administratives contraignantes visant à assurer au moindre coût l'approvisionnement du secteur officiel.

On en arrive à la thèse suivant laquelle l'objectif essentiel de l'État, colonial ou néo-colonial, aurait été précisément d'assurer, qu'elles qu'en soient les conditions, la reproduction de la main-d'oeuvre disponible pour les entreprises coloniales (associées plus généralement au phénomène impérialiste) à un coût minimal permettant la maximisation de la plus-value appropriée par les employeurs capitalistes et l'économie métropolitaine. Dans ce cas, évidemment, le maintien d'un approvisionnement local en produits vivriers par l'assurance de prix rémunérateurs se révèle contradictoire à cet objectif. Cela expliquerait le choix par les colonisateurs (et l'État contemporain) de jouer plutôt sur les importations pour assurer cet approvisionnement. Entre autres avantages, cela permettrait à l'État et au dispositif économique colonial d'assurer sélectivement l'approvisionnement des secteurs économiques (et des classes sociales) fonctionnels eu égard à la reproduction de la

domination coloniale et capitaliste (villes, appareil administratif, zones « riches » où l'approvisionnement vivrier passe par le marché). Ainsi, l'État aurait-il contribué à fixer un bas prix relatif des produits agricoles et facilité la tâche essentielle des entreprises coloniales : opérer à leur profit un transfert de valeur aux dépens de la rémunération des producteurs locaux de produits alimentaires et de la production agricole en général.

Cette argumentation a une portée également limitée au regard des faits historiques. Il est certes vrai qu'au-delà des formulations humanitaires justifiant l'oeuvre colonisatrice (ou, plus tard, la nécessité de l'État-développeur), les politiques alimentaires visent moins à assurer la reproduction individuelle des travailleurs (la reproduction de la force de travail en tant que valeur d'usage, qui est l'affaire de chaque ménage) que la reproduction de l'ensemble de la population exploitée (la reproduction de la force de travail en tant que « facteur de production », qui seule intéresse le capital par appareil d'État interposé) ainsi que l'indique J.-P. Olivier de Sardan [1979]. Mais les multiples tentatives de l'État pour maîtriser le marché vivrier, sa crainte perpétuelle d'une prolétarianisation excessive et incontrôlable de la population rurale montrent à l'évidence qu'il considérait les effets de cette stratégie comme dangereux à terme pour lui-même et pour les principes financiers (autonomie budgétaires de la colonie) et économiques (limiter les importations de matières premières agricoles alimentaires, développer les exportations de produits agricoles utiles à la Métropole) de la mise en valeur coloniale.

Résumons-nous. L'« enjeu vivrier » apparaît d'emblée comme un élément fondamental du rapport entre l'appareil d'État colonial et les sociétés locales et inaugure le paradigme vivrier qui se perpétue de nos jours : une représentation archaïsante du système de production indigène justifie l'intervention administrative pour organiser l'approvisionnement du secteur économique directement lié à la mise en valeur projetée. Les politiques volontaristes - dont les énoncés d'alors apparaissent singulièrement contemporains - échouent dans leurs grandes lignes, sauf lors de quelques épisodes où l'administration est contrainte par la conjoncture de « libéraliser » le secteur alimentaire administré. Un contre-discours (existant toujours à l'état latent parmi les agents du développement colonial) est alors momentanément officialisé, reconnaissant le poids et l'efficacité possible du secteur indigène « parallèle ». Très rapidement, cependant, l'administration en revient au paradigme classique selon une procédure que ne peuvent expliquer les arguments techniques avancés par ses agents.

Les théories dérivées de l'échange inégal ne sont pas plus satisfaisantes. L'argument d'une prolétarianisation délibérée des producteurs par l'État colonial puis néo-colonial par le biais d'une

politique alimentaire perverse (ou inexistante) ne prouve rien d'autre que l'existence de rapports de force inégaux et ne nous dit rien de la logique des producteurs sinon qu'elle est ramenée dogmatiquement à celle du capital [J.-P. Olivier de Sardan 1979]. Or, plus encore que dans le cas du modèle du capitalisme développé où celui-ci est en mesure d'intervenir directement dans les procès de production, ces rapports de force méritent d'être analysés en tant que tels à propos de la production agricole et plus particulièrement vivrière, que l'appareil d'État et les rapports sociaux spécifiques au capitalisme ont du mal à se soumettre directement (ibid).

L'appréciation des effets réels de la politique vivrière coloniale (et actuelle) passe donc nécessairement par une analyse de la confrontation entre les logiques et les pratiques des producteurs, d'une part, et les logiques et les pratiques du dispositif colonial et étatique, d'autre part - analyse qui exclut précisément le postulat dualiste du paradigme vivrier (autosubsistance/économie marchande « officielle ») et souligne au contraire, à travers la multiplicité des situations possibles, *la concurrence du secteur « indigène » vis-à-vis du secteur « colonial »* (aujourd'hui du secteur « informel » vis-à-vis du secteur « structuré ») dans la sphère marchande de la production vivrière. *C'est dans cette concurrence que réside, du point de vue de l'État, l'éternel problème alimentaire et non, comme le paradigme vivrier tend à le faire accroire, dans l'incapacité technique de la production et de la distribution locales de répondre aux transformations économiques et sociales.*

L'analyse historique conjuguée de l'agriculture vivrière et des politiques d'intervention de l'État à son endroit montre à l'évidence qu'il existe, dès l'origine, entre ces deux ordres de réalité, une marge d'indétermination qui délimite précisément l'enjeu de toute politique économique. Les producteurs et les distributeurs « informels » n'ont de cesse de tirer partie ou de minimiser les risques, en les détournant, des projets à long terme élaborés par le dispositif (public et privé) émanant du circuit officiellement reconnu par l'État : ils bénéficient pour cela du poids économique dominant de la « sphère des besoins » propre à la société civile ivoirienne en procès, même si cette dernière est politiquement soumise à l'appareil d'État.

Pour sa part, celui-ci, hormis quelques épisodes de circonstance où il est poussé par nécessité à plus de réalisme, a beaucoup de mal à intégrer dans ses analyses et ses diagnostics la diversité et la subtilité des formes et des processus non prévus par le paradigme vivrier dominant. On a véritablement affaire à un système de représentations mis en place dès les années 1930 pour la Côte-d'Ivoire dans lequel le secteur des productions vivrières est abordé sous l'angle du postulat d'inversion évoqué en introduction : il n'a pas d'existence propre et de détermination reconnue, sa capacité de contribuer à la régulation de l'ensemble

économique national est évaluée négativement eu égard aux seuls déterminants consacrés par la pensée symbolique en matière de développement : le marché sous sa forme connue en Occident et l'État.

En dépit des observations et des analyses de bon sens qu'un certain nombre d'administrateurs coloniaux n'ont pas manqué de faire assez régulièrement, l'exercice du développement a consisté (et consiste toujours) à passer, comme dans les dessins de Escher, d'une forme d'intervention à une autre qui en inverse le sens, par de simples variations des mêmes composantes élémentaires(27). Les solutions préconisées peuvent être libérales, incitatives, dirigistes et planifiées ou, sous des formes plus contradictoires et confuses, prôner une intervention orientée vers le développement autocentré, communautaire et « alternatif » ; mais dans tous les cas la « vérité » du secteur vivrier ne peut advenir que par une intervention extérieure, que son archaïsme appelle inévitablement et dont on attend qu'elle le *contraigne* à s'ajuster aux besoins préétablis du développement.

*

**

Les hypothèses historiques sur lesquelles sont fondées les diagnostics en matière de production et de politiques vivrières ne résistant guère à une analyse documentée, suffirait-il d'exposer cette évidence pour que soit prise en compte la capacité d'autonomie et d'initiative que le secteur vivrier a manifesté dans l'histoire économique et sociale de la Côte-d'Ivoire ? Est-il possible de rompre le cycle par lequel est reproduit le paradigme vivrier, qui pose comme une évidence qu'en Côte-d'Ivoire, comme dans tous pays sous-développés, la production alimentaire n'est pas en situation d'induire par elle-même des ajustements dans la longue durée ?

Depuis au moins les années 1930, les politiques de développement apparaissent, dans ce domaine et dans d'autres, comme largement indépendantes de toute sanction du réel. Plus encore, les échecs répétés des politiques d'intervention pour absorber et soumettre le secteur « indigène » ou « informel » au circuit vivrier officiel confortent au contraire le dispositif d'intervention dans la croyance à l'inaptitude de ce secteur à s'adapter aux transformations globales et, à plus forte raison, à les susciter. A la manière de l'efficacité symbolique, répétitivité et ritualisation valent administration de la preuve. Les conséquences inattendues ou contre-productives ne sauraient être imputables au modèle d'interprétation ou de représentation de la réalité, mais à des "effets pervers" qui lui sont étrangers - ceux-là mêmes que la perspective historique permet de saisir comme les résultats "normaux" de la confrontation entre les acteurs de la filière vivrière et leur environnement institutionnel.

Cette illusion -encore renforcée par la confusion entretenue par le discours libéral- a-t-elle encore un avenir? Quelques travaux, nécessairement iconoclastes, font espérer le contraire(28) mais cela reste improbable. Il faudrait en passer par la déconstruction de l'objet même de développement, le refus de toute explication téléologique et, en fin de compte, par la remise en question de la "culture de développement" dans son ensemble. Autant dire que la question restera longtemps du domaine de la connaissance fondamentale et inapplicable.

NOTES

(1) Ce travail s'inscrit dans un programme de recherches mené en collaboration avec J.-P. Dozon sur l'histoire économique et sociale de la Côte-d'Ivoire.

(2) Voir notamment les études régionales du début des années 1960 (Ministère du Plan), l'étude BPDA - IFCC [1963], S. Amin [1967], SEDES [1972], CIERIE [1978], Richard [1981], CIRES [1983], Haubert [1985].

(3) Voir G. Bosman [1705], E. Bouet-Willamez [1978], K. Y. Daaku [1970], F. R. Irvine [1953], C. W. Newburry [1971].

(4) On regroupe conventionnellement dans les Akan les peuples anyi, baule, abron, asante, fanti, nzima, etc., de la Côte-d'Ivoire et du Ghana.

(5) Il en va de même dans le Nord ivoirien où, à l'époque coloniale, les céréales dominaient en pays senufo (dépourvu d'un système de pouvoir centralisé) et l'igname dans les royaumes kulango.

(6) Voir R. Portères [1950 et 1960]. On consultera aussi les chapitres 19 et 20 d'*Écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique* [1983].

(7) Il est possible que certains ignames sauvages faisant actuellement l'objet de cueillette aient été auparavant cultivées avant d'être supplantées par les céréales [R. Schnell 1957 : 123, d'après Chevalier].

(8) Voir par exemple la bibliographie (déjà un peu datée) de A. G. Hopkins [1973].

(9) Il est intéressant de noter, en prenant l'exemple du maïs, que l'introduction d'une plante par les Européens s'accompagne aussi d'une spéculation commerciale en vue de l'exportation. Il est probable que, de la même manière, les « foyers d'introduction » du riz asiatique par les Européens en Guinée, Sierra-Léone, Libéria doivent être aussi envisagés comme des « foyers d'exportation » ou d'agriculture vivrière spéculative du point de vue des agricultures africaines.

(10) « Julia » désigne ici les marchands islamisés originaires du monde mande et du pays hausa ; les « Asoko » sont des courtiers spécialisés originaires de la partie orientale de la côte akan.

(11) Voir O. Dapper [1685], Lartigue [1851]. Loyer [1935]. F. Verdeaux [1981].

(12) Nous avons essayé de montrer pour le Baule qu'il est nécessaire d'intégrer les activités non agricoles dans le système de valorisation agricole de l'époque précoloniale [J.-P. Chauveau 1982].

(13) Voir en annexe les termes scientifiques des principales plantes citées.

(14) A cet époque, l'écart des prix de l'igname et du riz décortiqué local en pays baule est de l'ordre de 1 à 3 (prix ramenés au kilogramme).

(15) M. Haubert [1985], A. Sawadogo [1977] et P. Pélissier [1974] font plutôt figure d'exceptions. Voir aussi J. Chataigner [1985].

(16) Les formes originelles de main-d'oeuvre agricole rémunérée dans le Sud-Est étaient d'ailleurs associées à la cession du droit d'usage de terres à vivriers à des étrangers originaires du Nord et de l'Ouest. Ces derniers pouvaient commercialiser à leur compte leur production.

(17) Mais quelques régions sont obligées d'importer des produits vivriers : Man, Bouaflé notamment.

(18) Parmi les très nombreuses études sur les « pré-conditions » agraires du développement, citons l'ouvrage de P. Bairoch [1963]. Bien que le sens de la détermination entre transformations agraires et transformations industrielles soit toujours discuté, il y a au moins accord sur un point : l'émergence d'activités industrielles de type nouveau s'est appuyée sur l'existence préalable en milieu rural de petits entrepreneurs, artisans, manoeuvres et ouvriers semi-agriculteurs que les progrès de la « Révolution industrielle » ont contraints au déclin ou à la disparition. C'est sur cette « réserve de main-d'oeuvre » et non sur la main-d'oeuvre strictement agricole que s'est constitué le nouveau secteur industriel [F. Braudel 1979, E. Weber 1983]. La question a été insuffisamment soulevée à propos de l'Afrique noire, ou tout au moins de certaines régions où existaient dès avant la

colonisation des éléments importants de spécialisation régionale et professionnelle du travail. Il semblerait que « l'exode rural » ait concerné différemment les groupes ainsi diversifiés [voir par exemple J.-P. Chauveau 1982 et 1983 pour le pays Baule].

(19) Voir la clarification terminologique déjà ancienne de G. Rullière [1966]. Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, il n'y a pas lieu de tenir compte d'une dégradation en longue période du niveau de satisfaction des besoins alimentaires [S. Amin 1967].

(20) Nous distinguons ainsi la *consommation*, qui est le *fait* de subvenir aux besoins, et la *subsistance*, qui concerne les *produits* nécessaires à la consommation. Cela nous a amené à reformuler la problématique d'Olivier de Sardan [1979] que nous avons par ailleurs beaucoup utilisée.

(21) Pour une analyse historique du secteur de l'économie de plantation montrant qu'elle n'est pas le simple résultat du projet et de la violence des colonisateurs mais un détournement par les agriculteurs de ce projet et de cette violence, voir J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon 1985.

(22) Dans la première décennie de la colonisation les « rations » alimentaires des auxiliaires indigènes étaient données sous forme de biens d'échange acceptés par les populations contre des produits alimentaires (par exemple perles et corail en pays baule).

(23) L'approvisionnement des entreprises privées (plantations industrielles, chantiers forestiers) est noté partout comme un facteur important de l'expansion de la commercialisation vivrière. Toutefois des entreprises se sont ainsi spécialisées dans l'agriculture vivrière commerciale au début de la période coloniale [H. Yayat d'Alépe 1979]. Par la suite, certaines exploitations privées de Basse-Côte inclurent la commercialisation de produits agricoles alimentaires dans leurs activités. Mais, de façon générale, le colonat ne s'est guère intéressé à la production vivrière du fait de son approvisionnement privilégié par les importations.

(24) Malgré sa valeur heuristique du point de vue de la théorie anthropologique générale [voir notamment Cl. Meillassoux 1960] ces modèles ont abouti assez rapidement au constat banal que les rapports de production des sociétés rurales africaines étaient organiquement différents des rapports de production capitalistes, sans pouvoir rendre compte des variations importantes des phénomènes d'échanges spécifiques. Les modèles d'autosubsistance et de vente de surplus ont été très rapidement mis en cause, nous l'avons vu, par les autorités administratives elles-mêmes. Ils sont généralement critiqués dans des travaux déjà anciens comme ceux de F. R. Irvine [1934] et de B. F. Johnston [1958]. De façon générale, les chercheurs francophones sont restés plus longtemps attachés à ces modèles que les auteurs anglophones [voir par exemple S. S. Berry 1984, J. E. Flint 1977, K. Hart 1982, J. F. Munro 1984].

(25) L'autonomie du secteur vivrier paysan nous semble due autant à l'existence précoce d'échanges marchands au sein du circuit « indigène » qu'à la faible intégration au marché capitaliste en tant que tel, comme le soutient Goran Hyden, qui ne met ainsi en évidence qu'une partie de l'explication. Sur la thèse de Hyden voir S. S. Berry [1984] et P. Geschiere [1984].

(26) Voir par exemple J.O. Igue [1983]. Concernant les produits vivriers, l'entêtement des autorités coloniales à entraver les formes de transactions anciennes est une des causes du caractère caché et clandestin que l'on attribue aux échanges marchands sur ces produits. Dès 1897 interdiction est faite de vendre des produits alimentaires ailleurs qu'au marché de Grand-Bassam. Une mesure semblable est prise à Bouaké au début des années 1900. Sans être toujours efficaces, ces mesures montrent surtout l'importance précoce de ces formes de transaction et la méfiance largement irraisonnée qu'elles inspirent aux autorités - qui n'avancent même pas toujours des raisons sanitaires.

(27) Nous reprenons en substance une formulation de F. Héritier à propos de « l'exercice de la parenté ».

(28) Notamment le *review essay* extrêmement stimulant de Sara S. Berry [1984]. Voir aussi le programme présenté par le Groupe de travail sur l'analyse des différentes interprétations de la crise des agricultures sous-développées [1984].

BIBLIOGRAPHIE

La plupart des informations concernant les politiques et les conjonctures économiques sont tirées de documents d'archives : Archives nationales du Sénégal (anciennes archives de l'AOF) ; Archives nationales de Côte-d'Ivoire (Affaires économiques et Agriculture surtout) ; dans une moindre mesure, Archives de la France d'Outre-Mer.

Amin S., 1967 - a) *Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire*, Paris, éd. de Minuit.
- b) « Le développement du capitalisme en Afrique Noire », *L'Homme et la société*, 6 : 107-120.

Aspe-Fleurimont L.A., 1901 - *L'organisation économique de l'Afrique occidentale française. Liberté-réglementation. Rapport adressé à M. le Ministre du commerce et de l'industrie*. Paris, Imp. F. Levé.

Aubertin C., 1983 - « Histoire et création d'une région sous-développée. Le Nord ivoirien », *Cahiers ORSTOM, Sciences Humaines*, XIX, 1 : 23-58.

Atsain A., 1983 - « Les produits importés dans la consommation alimentaire ivoirienne et les perspectives de débouchés sur les marchés extérieurs », in *Les cultures vivrières : éléments stratégiques du développement agricole ivoirien*, Actes du séminaire organisé par le Centre Ivoirien des Recherches Économiques et Sociales, Abidjan, CIRES, 1. 2 : 461-478.

Bairoch P., 1963 - *Révolution industrielle et sous-développement*. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur.

Barrau J., Gourou P., Sautter G., 1983 - « Populations, civilisations et sociétés humaines », *Écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique*, Paris, ORSTOM-UNESCO.

BDPA-IFCC, 1963 - *L'agriculture de la zone forestière*, in : *Étude pour la reconversion des cultures de caféier de la République de Côte-d'Ivoire*, Multigr.

Berry S.S., 1984 - « The Food Crisis and agrarian Change in Africa ; A Review Essay ». *African Studies Review*, vol. 27, 2 : 59-112.

Blanc-Pamard C., Peltre P., 1984 - « Dynamique des paysages préforestiers et pratiques culturelles en Afrique de l'Ouest (Côte-d'Ivoire centrale) », *Le développement rural en questions*. Paris, ORSTOM : 55-74.

Bosman G., 1705 - *A new and accurate description of the Coast of Guinea...* Londres.

Bouet-Willaumez E., 1848 - *Commerce et traite des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique*. Paris, Imp. nationale. (Réédition 1978. Genève, Slatkine Reprints).

Braudel F., 1979 - *Civilisation matérielle et capitalisme XVe-XVIII^e siècle, tome 3. Le temps du monde.* Paris, Armand Colin.

Capet M., 1958 - *Traité d'économie tropicale.* Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

Chataigner J., 1985 - « Situation et perspectives de la production alimentaire en Côte-d'Ivoire », *Économie et société, Cahiers de l'ISMEA*, série A. G., n°18 : 57-81.

Chauveau J.-P., 1982 - « L'image de l'agriculture baule et les développeurs. Référent précolonial et réalités historiques (Côte-d'Ivoire) », *Économie rurale*, 147-148 : 95-101.

- 1983 - « Le secteur informel en pays baule : création coloniale ou survivances d'activités traditionnelles ? », *Le développement : Idéologies et pratiques*, Paris, ORSTOM : 221-240.

Chauveau J.-P., Dozon J.-P., 1985 - « colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XXI, 1.

Chauveau J.-P., Dozon J.-P., Richard J., 1981 - « Histoires de riz, histoires d'igname : le cas de la moyenne Côte-d'Ivoire », *Africa (I.A.I.)*, 51, 2 : 621-658.

CIERIE, 1978 - *Synthèse et interprétation de l'évolution récente des prix des produits vivriers traditionnels de 1970 à 1977*, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Abidjan, 1978, multigr.

CIRES, 1983 - *Les cultures vivrières : Élément stratégique du développement agricole ivoirien*, textes du séminaire organisé par le Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales, mai 1982, Abidjan, 2 vol.

Daaku K.Y., 1970 - *Trade and politics on the Gold Coast.* Oxford. Clarendon Press.

Dapper O., 1685 - *Description de l'Afrique...* Amsterdam, Waesberge, Boom et Van Someren.

Diallo M., et al., 1985 - *Urbanisation, croissance démographique et systèmes alimentaires à Abidjan*, Document final, multigr.

Domergue-Cloarec D., 1974 - *La Côte-d'Ivoire de 1912 à 1920. Influence de la première guerre mondiale sur l'évolution politique, économique et sociale*, Thèse de 3e cycle, Toulouse le Mirail.

Dozon J.-P., 1978 - « Logique des développeurs/réalité des développés : bilan d'une expérience de développement rizicole en Côte-d'Ivoire », *Mondes en développement*, 24.

Écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique, 1983 - ORSTOM-UNESCO.

Flichman G., 1984 - « Les échanges internationaux de produits alimentaires de base depuis la fin du XIXe siècle ». *Système de production, politiques agricoles, espace international : approche économique et éléments de méthode*, session internationale de formation, « Alternatives technologiques et stratégies de développement rural » : 97-114, multigr.

Flint J.E., 1977 - « Economic Change in West Africa in the Nineteenth Century » in J.F. Ade Ajayi et M. Crowder ed., *History of West Africa*, Londres, Longman : 380-401.

Gbagbo L., 1982 - *Côte-d'Ivoire, Économie et société à la veille de l'Indépendance (1940-1960)*. Paris, L'Harmattan (Bibliothèque du développement).

Geschiere P., 1984 - « La paysannerie africaine est-elle captive ? Sur la thèse de Goran Hyden, et pour une réponse plus nuancée », *Politique Africaine*, 14 : 13-33.

Groupe de travail sur l'analyse des différentes interprétations, 1984 - *de la crise des agricultures sous-développées*, Association internationale des Économistes ruraux, multigr.

Guide du commerce et de la colonisation à la Côte-d'Ivoire, 1901 - Office colonial.

Hart K., 1982 - *The political Economy of West Africa Agriculture*. Cambridge, Cambridge University Press.

Haubert M. (avec la collaboration de C. Frelin), 1985 - « Quelle autosuffisance ? » *Politiques alimentaires et structures sociales en Afrique Noire*, Paris, IEDES - Presses universitaires de France : 13-63.

Hirsch R., 1985 - *Les effets pervers d'une politique des prix officiels à la production : l'exemple du paddy et du riz en Côte-d'Ivoire, communication au séminaire : d'économie et de sociologie rurales du CIRAD*, Montpellier, multigr.

Hopkins A.G., 1973 - *An Economic History of West Africa*. Londres, Longman.

Igue J.O., 1983 - « L'officiel, le parallèle et le clandestin », *Politique africaine*, 9 : 29-51.

Inventaire économique et social de la Côte-d'Ivoire, 1947-1958
- 1960 - Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, Service de la Statistique.

Irvine F.R., 1953 - *A text book of West African Agriculture, Soils and Crops*. Londres (1re ed., 1934).

Johnston B.F., 1958 - *The staple food economies of Western Tropical Africa*. Stanford, Stanford University Press.

Labouret H., 1933 - « L'alimentation des indigènes en Afrique occidentale française » in G. Hardy et C. Richet fils, *L'alimentation indigène dans les colonies françaises*, Paris, Vigot frères : 139-154.
- 1945 - *Paysans d'Afrique occidentale*. Paris, Gallimard.

Lartigue Cap., 1851 - « *Rapport sur les comptoirs de Grand-Bassam et d'Assinie* », *Revue Coloniale*, oct. : 329-373.

Léon Y., 1983 - « Les cultures vivrières et le problème alimentaire de la Côte-d'Ivoire », *Économie rurale*, 156 : 41-46.

Loyer G. (Révérend Père), 1935 - « Relation du voyage du royaume d'Issiny, 1702 » in P. Roussier *L'établissement d'Issiny 1687-1702*. Paris, Larose : 109-235.

Meillassoux Cl., 1960 - « Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'autosubsistance », *Cahiers d'études africaines*, 4 : 38-67.

Miège J., 1954 - « Les cultures vivrières en Afrique occidentale », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, VII : 25-50.

Ministère du Plan de Côte-d'Ivoire, 1965 - *Étude régionale de Bouaké 1962-1964*.

- 1965 - *Région de Korhogo. Étude de développement socio-économique (SEDES)*.

- s.d. - *Étude générale de la région de Man (BDPA)*

- 1967 - *Région du Sud-Est. Étude socio-économique (SEDES)*.

- s.d. - *Région de Dalao-Gagnoa. Étude socio-économique (SEC-OBM)*.

Munro J.F., 1984 - *Britain in Tropical Africa 1880-1960. Economic Relationships and Impact*. Lond., Macmillan Press.

Newbury C.W., 1971 - « Prices and Probability in early Nineteenth Century West African Trade », *The Development of indigenous Trade and Markets in West Africa*, Oxford University Press : 91-106.

Olivier de Sardan J.-P., 1979 - « Articulation, subsistance, reproduction : quelques réflexions abstraites sur un cas concret », Contribution to the Conference *Underdevelopment and Subsistence Production*. Bielefeld, multigr.

Pales L., 1954 - *L'alimentation en A.O.F.*, Dakar, ORANA.

Pélissier P., 1974 - « Agriculture de développement : l'exemple de la Côte-d'Ivoire », *Bulletin de l'Association des géographes français*, mars-avril.

Portères R., 1950 - « Vieilles agricultures de l'Afrique intertropicale », *L'agronomie tropicale*. 9-10 : 489-507.

- 1951 - « Notes pour servir à une introduction à l'histoire de l'alimentation végétale dans les régions montagneuses forestières de l'Ouest africain (des Monts de Loma au Massif des Dans), *Ire Conférence internationale des Africanistes de l'Ouest*, Dakar, IFAN, t. II ; 82-92.

- s.d. - « Les successions linéaires dans les agricultures primitives de l'Afrique et leur signification », Senlis, Imp. réunies, 2 vol.

Richard P., 1981 - *La commercialisation devant le problème vivrier en Côte-d'Ivoire. Éléments d'analyse et de réflexion à partir des produits du Nord.* Centre ORSTOM de Petit-Bassam. Abidjan.

Rougerie G., 1957 - « Les pays agni du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire forestière », *Études éburnéennes*, 7 : 7-213.

Ruf F., 1984 - « Quelle intensification en zone forestière ivoirienne ? Pour quelles exploitations ? » *Actes de séminaire du Groupe de travail Économie rurale*, Montpellier, GERDAT : 5-46, multigr.

Rullière G., 1966 - « De l'agriculture de subsistance à l'économie du développement », *Développement et civilisation*, 28 : 7-20.

Sawadogo A., 1977 - *L'agriculture en Côte-d'Ivoire.* Paris, P.U.F.

Schnell R., 1957 - *Plantes alimentaires et vie agricole de l'Afrique noire.* Paris, Larose.

SEDES, 1972 - *La commercialisation de produits vivriers. Étude économique.* Paris, multigr.

Sorel F., 1933 - « L'alimentation des indigènes en Afrique occidentale française », in G. Hardy et C. Richet, *L'alimentation indigène dans les colonies françaises*, Paris, Vigot frères : 155-176.

Tuinder B.A. den, 1978 - *Ivory Coast. The Challenge of Success*, A World Bank Country Economic Report. Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press.

Verdeaux F., 1981 - *L'aïzi pluriel. Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte-d'Ivoire*, thèse de 3e cycle, Paris, E.H.E.S.S., multigr.

Weber E., 1983 - *La fin des terroirs. La modernisation, de la France rurale 1870-1914.* Paris, Fayard - Éditions recherches.

Yayat d'Alépé H., 1979 - *Une économie coloniale de transition : la Côte-d'Ivoire de 1893 à 1919*, thèse de 3e cycle, Paris VII, multigr.

ANNEXE 1

Indicateurs d'évolution de la part des importations de produits alimentaires de base dans les importations et exportations de la Côte-d'Ivoire (1898-1983)

Années	Imp. aliment/ Imp. total (%) (en valeur)	Imp. de riz/ Imp. total (%) (en valeur)	Imp. de blé et farine imp. tot. (%) (en valeur)	Volume d'impor- tation de riz (milliers de tonnes)	Imp. de riz/ exp. total (%) (en valeur)
1898		2			2,2
1909		4,7		2,2	
1912		6,4		3,8	0,6
1914		5,1			
1915				1,8	
1918		négl.		0,004	négl.
1919		négl.		0,005	négl.
1920			2,2		
1931		2,7		2,8	2,6
1932		0,6		0,5	0,4
1933		0,6		0,8	0,5
1934		1	1,2	0,8	
1935		0,8		1,8	0,7
1936		1,1		2,9	1
1937		2,3		7,4	2
1938		1,9		4,5	1,5
1939		1,7		5	1,9
1941	5,5				
1944	24,6				
1947	6,6				
1948	11,4	1947 : négl.			
1950	12,2	7,4			1,2
1955	12	2,5	2,3	16,7	1,9
1958	11	1,7	1	14	1,2
1960	18	2,7	0,5	35	2,3
1965	16,5	3,5	2	78	3,1
1970	12,9	1,7	1,2	79	1,6
1975	14,1	négl.	1	1,6	négl.
1980	8,9	2,9	1,4	253	3,6
1981	11,9	4,9	1,7	335	4,6
1983		4,3	1,7	382	4,6

Sources : Aspe-Fleurimont 1901 ; Gouvernement de l'A.O.F. 1910 ; Domergue-Cloarec 1974 ; Yayat d'Alépé 1979 ; Gbagbo 1982 ; Amin 1967 ; Inventaire Économique et Social 1958 ; Den Tuinder 1978 ; Diallo *et al.* 1983 ; Archives Côte-d'Ivoire XIII-29-2/22 ; Commerce extérieur de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta de 1931 à 1954 ; Statistiques d'importation aimablement communiquées par G. Duruflé.

ANNEXE 2

Appellations scientifiques des principaux genres et espèces végétaux cultivés cités dans le texte

Riz : *Oryza* : *Oryza glaberrima* d'origine africaine, et *Oryza sativa* (qui a surtout bénéficié de l'expansion de la riziculture).

Mil (petit mil ou mil pénicillaire) : *Pennisetum typhoides*

Sorgho : *Sorghum vulgare pers.*

Igname : *Dioscorea* : *Dioscorea alata*, plutôt tardive : *Dioscorea cayennensis*, plutôt précoce et à vocation davantage forestière, à une ou deux récoltes.

Taro : *Colocasia esculentum* et surtout *Xanthosoma sagittifolium*

Manioc : *Manihot utilissima*

Banane plantain : *Musa paradisiaca*

Haricot : *Vigna spp.*